



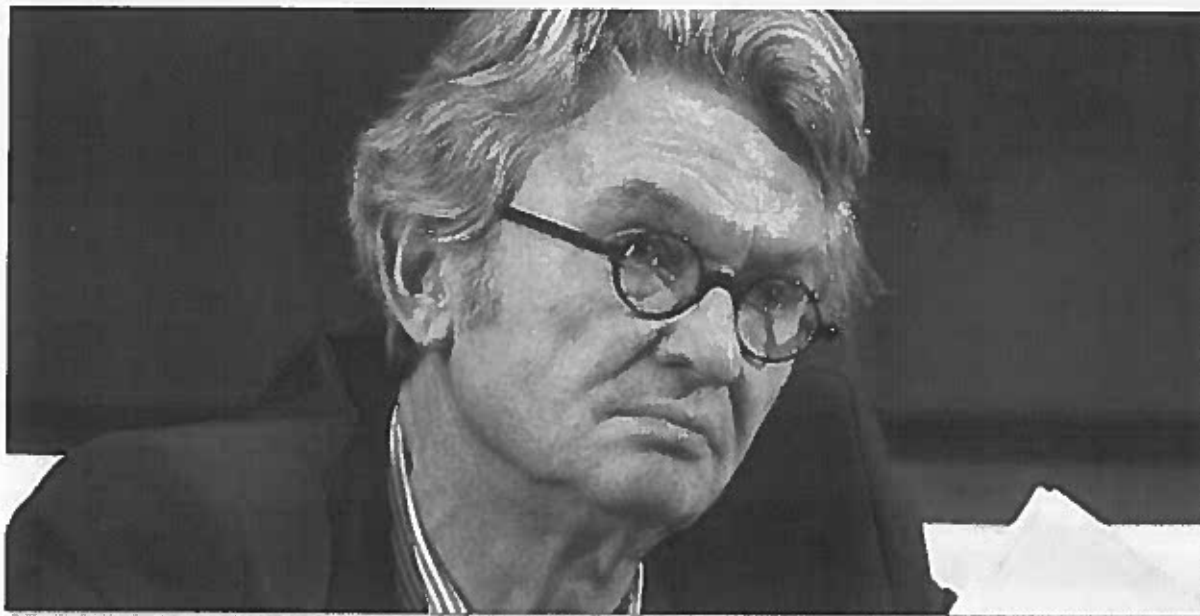
Revue de Presse



Revue de Presse du 27 au 31. mars 2017. Envoi 2.

JEAN-CLAUDE MAILLY (FO): "MACRON EST PRÊT À TOUT POUR PLAIRE À L'ALLEMAGNE"

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Le secrétaire général de Force Ouvrière prévient: son syndicat sera contre la "nationalisation" de l'assurance chômage prévue par Macron, où le report à 65 ans de l'âge de la retraite préconisé par Fillon.

LA TRIBUNE - Quelle appréciation portez-vous sur le protocole d'accord qui vient d'être conclu sur l'assurance chômage ?

JEAN-CLAUDE MAILLY - D'abord, il faut rappeler que cette négociation a été difficile et que le contexte politique a joué en faveur d'une reprise des discussions qui avaient, dans un premier temps, échouées en juin 2016. Comme toujours dans ce genre de négociation, il faut parvenir à un compromis. Je pense que nous sommes parvenus à un équilibre, ce qui explique notre signature. Prenons les points les plus délicats. Les seniors d'abord, je rappelle que le patronat voulait mettre la barre très haut, en montant de 50 à 59 ans l'âge nécessaire pour percevoir un maximum de 36 mois d'indemnités. C'était inacceptable. Au final, les seniors de 50 à 52 ans seront indemnisés 24 mois, mais six mois supplémentaires s'ils suivent une formation. Ceux de 53 à et 54 ans auront droit à 30 mois, plus six mois en cas de formation. Et à compter de 55 ans, les 36 mois sont maintenus.

Sur les contrats courts, nous avons obtenu le maintien de la surcotisation de 0,5% sur les CDD d'usage durant dix-huit mois. Et avec l'augmentation de 0,05% de la cotisation patronale d'assurance chômage, 270 millions d'euros vont entrer dans les caisses de l'Unedic chaque année. Surtout, d'un point de vue plus politique, nous avons montré que la gestion par les partenaires sociaux ça fonctionne, alors que, certains veulent remettre en cause le paritarisme.

Justement, que pensez-vous du projet d'Emmanuel Macron de faire directement gérer l'assurance chômage par l'Etat ?

Je suis en désaccord complet avec Macron sur ce point. Il veut passer au-dessus de la démocratie sociale. En vérité, Macron ne s'intéresse pas à l'assurance chômage, ce qui le préoccupe, c'est la dette du régime. Macron a un calendrier calé sur les élections allemandes. Il veut montrer à l'Allemagne que la France va mener des réformes structurelles et budgétaires. La dette de l'Unedic étant prise en compte dans le déficit public, tel qu'il a été défini par le traité de Maastricht, il va sabrer dans l'assurance chômage pour que la France repasse sous la barre des 3% de déficit. Il trouve donc que, actuellement, les partenaires sociaux ne font pas assez d'efforts. Mais j'attends de voir. En tout cas, l'attitude de Macron me conforte dans mon idée que le libéralisme économique conduit à l'autoritarisme social.

Vous avez rencontré les candidats pour évoquer, voire alerter, sur les premières mesures sociales qu'ils envisagent chacun de prendre ?

Oui, bien sûr. Les candidats ont souhaité, à leur demande, me rencontrer. J'ai vu Macron et l'entretien a longuement porté sur l'assurance-chômage. Je l'ai prévenu. J'ai vu Hamon cette semaine. Je dois revoir Mélenchon bientôt. J'ai aussi vu Gérard Larcher qui, au nom de François Fillon, a rencontré l'ensemble des partenaires sociaux.

Et alors ? Vous leur avez indiqué quelles étaient, pour FO, les lignes jaunes à ne pas franchir ?

Exactement, tant sur la méthode et le calendrier que sur le fond des dossiers. Il est insupportable que certains, tel François Fillon, voire Emmanuel Macron, envisagent de recourir aux ordonnances pour passer en force et vite sur les questions sociales. Je le répète, c'est le calendrier allemand qui les inspire. D'ailleurs j'ai prévenu les instances de FO qu'elles devaient rester rapidement mobilisables tout l'été.

Sur le fond. D'abord j'ai conseillé aux candidats de lire la plateforme élaborée par la Confédération européenne des syndicats s'ils veulent comprendre ce que nous attendons au niveau européen, réforme des traités, critère des 3% pour les déficits, etc. ... mais aussi au niveau national. Oui, il y a des lignes jaunes, le recul de la retraite à 65 ans en est une, ce que j'appelle la loi « El Khomri puissance plus » en est une autre. Macron veut accélérer l'inversion de la hiérarchie des normes en droit du travail avec la totale prédominance de l'accord d'entreprise. Pour nous, ce sera « non ». L'idée générale de Macron et Fillon est de court-circuiter la démocratie représentative. Ce n'est pas admissible.

Idem pour les questions relatives au service public. Cela ne veut rien dire de vouloir baisser le nombre des fonctionnaires, surtout quand on n'est pas capable de préciser là où on va couper. Je réitère ma vieille demande qu'il faut, au préalable, la tenue d'une conférence, pourquoi pas sous l'égide de France Stratégie, sur les missions et le périmètre des services publics dans la République.

Avec les secrétaires généraux des autres confédérations syndicales vous évoquez et vous vous préparez pour une rentrée « chaude » ?

A ce stade, on se parle, notamment avec Philippe Martinez de la CGT et Laurent Berger de la CFDT qui est, lui aussi, très attentif au devenir de l'assurance-chômage. Pour la suite, on verra. Mais bien sûr que tout le monde est vigilant.

Quelle va être votre attitude si la représentante du Front national est au second tour de la présidentielle ?

Vous le savez, FO ne donne pas de consigne de vote. Et le 1er mai, qui tombe entre les deux tours, aura une connotation uniquement syndicale. Pour autant, les messages que nous ferons passer, sur la non-discrimination, l'anti racisme, etc. seront très clairs.

Une note dresse un bilan décevant des évaluations de politiques publiques

L'évaluation reste trop souvent synonyme de contrôle de la mise en œuvre plutôt que de l'efficacité, déplore une note de l'Institut des politiques publiques, établie à partir de l'analyse d'une centaine de rapports. Seuls 13 % des rapports analysés sont des évaluations respectant les standards internationaux en matière d'évaluation d'impact.

L'évaluation des politiques publiques, fortement mise en avant depuis le début du quinquennat de François Hollande, en 2012, n'est pas à la hauteur de l'ambition affichée. C'est le bilan sans concession de deux chercheurs, Antoine Bozio et Lucile Romanello, réalisé pour le compte de l'Institut des politiques publiques (IPP), institut développé dans le cadre d'un partenariat scientifique conclu par la PSE-École d'économie de Paris et le Centre de recherche en économie et statistique (Crest)

"La pratique de l'évaluation des politiques publiques reste très limitée en France, malgré des effets d'annonce et une forte communication, écrivent en préambule les deux chercheurs. L'évaluation reste, en France, trop souvent synonyme de missions de contrôle évaluant la mise en œuvre des politiques, plutôt que leur efficacité."

Lors de l'alternance de 2012, l'enjeu était de taille. D'abord parce que sur un plan historique, la gauche a toujours fait la promotion de l'évaluation depuis l'édition de la circulaire Rocard sur le Renouveau du service public, en 1989. Ensuite parce que depuis 2012, l'équipe Hollande a fait des évaluations un des piliers de l'après-Révision générale des politiques publiques (RGPP), symbole des années Sarkozy et coupable à ses yeux d'avoir cédé à une approche trop comptable de la réforme de l'État.

Forte communication

Le gouvernement Ayrault a ainsi multiplié les annonces indiquant que l'évaluation d'impact des politiques publiques serait une priorité du quinquennat, plutôt que les traditionnels audits et revues de dépenses qui avaient été privilégiés jusqu'alors.

"En dépit de cette évolution dans le discours, il est rapidement apparu que la méthodologie des évaluations réalisées par la MAP [Modernisation de l'action publique, ndlr] ne s'écartait pas sensiblement des méthodes d'audit et de contrôle, pourtant considérées comme insuffisantes, écrivent les chercheurs. Dans les faits,

relève la note, une première phase a consisté à établir un diagnostic reposant principalement sur des entretiens avec les acteurs en charge de la conduite de la politique publique et la consultation des besoins des bénéficiaires de cette politique. À partir de ce diagnostic, une seconde phase a visé à construire des scénarii de réforme dans le but d'améliorer la politique publique ciblée.

“La finalité première des évaluations est donc restée la réalisation d'économies budgétaires et l'optimisation des services de l'État”, jugent Antoine Bozio Lucile Romanello. “Le Premier ministre, Manuel Valls, a d'ailleurs directement fixé des objectifs budgétaires chiffrés que les évaluations devaient permettre d'atteindre : 1 milliard d'euros d'économies en 2014, et 1 milliard supplémentaire en 2015”, ajoutent-ils.

Méthodologie peu différente

Dans le détail, les chercheurs évaluent à plus d'une centaine le nombre de rapports d'évaluation qui ont été produits par les principales institutions ayant pour mission d'évaluer les politiques publiques, *“en se limitant uniquement à ceux qui affichent un objectif explicite d'évaluation”.*

La note s'est attachée à analyser la répartition des auteurs de ces rapports, laquelle met évidence *“la forte domination”* des corps de contrôle et des ministères en charge de la mise en œuvre des politiques évaluées (respectivement 28 et 19 %). Les autres émetteurs de rapports retenus pour l'étude sont les assemblées parlementaires (21 %), les conseils généraux (14 %), le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP, 2 %), le Conseil économique, social et environnemental (CESE, 3 %), les universitaires (4 %), les instituts de sondage (5 %) et les cabinets de conseil (4 %). Les rapports de la Cour des comptes n'ont pas été pris en considération.

Les chercheurs relèvent que les prestataires sont le plus souvent des cabinets de conseil ou des instituts de sondage, *“mais beaucoup plus rarement des experts maîtrisant les techniques d'évaluation des politiques publiques selon les standards internationaux de la recherche. En effet, seuls 4 % des rapports analysés ont été produits par des chercheurs universitaires indépendants”.*

Distinguer un audit d'une évaluation

La note estime que seuls 13 % des rapports analysés sont des évaluations respectant les standards internationaux en matière d'évaluation d'impact. L'occasion de relever que l'analyse des méthodologies utilisées pour l'ensemble de ces rapports d'évaluation *“met en lumière la très faible proportion (13 %) de travaux mettant en œuvre des techniques d'évaluation qui se rapprochent des standards internationaux en la matière”.*

La majorité des analyses proposées s'apparente davantage à des audits de la mise en place des interventions publiques et à la fonction traditionnelle de contrôle de la dépense publique, ajoute la note. Pour ces chercheurs, il faudrait à l'avenir mieux distinguer les rapports d'audit et les rapports d'évaluation. Selon, eux les audits ne

cherchent pas à établir l'impact de la politique évaluée et ne *“peuvent donc offrir aux décideurs publics des éléments probants quant à l'efficacité d'un dispositif par rapport aux autres options possibles”*.

Antoine Bozio et Lucile Romanello soulignent aussi la nécessité de réfléchir à des *“arrangements institutionnels”*. En clair, il s'agirait d'attribuer des budgets dédiés à l'évaluation au sein de l'Agence nationale de la recherche (ANR)... Objectif : envisager des travaux dans la durée, mobilisant des équipes de recherche issues de disciplines variées et croisant leurs méthodologies, et dont les publications feraient l'objet d'une évaluation internationale dans des revues scientifiques à comité de lecture.

Stratégie globale en question

“L'autre avantage d'une telle approche serait de permettre un financement public d'équipes indépendantes, non liées directement aux conflits d'intérêts qui émergent naturellement de toute commande publique par une administration sous la tutelle d'un responsable politique ayant mis en place la politique à évaluer”, ajoutent-ils, en relevant que *“la fragmentation actuelle”* de la mission d'évaluation entre de nombreuses entités conduit à une *“absence de stratégie nationale cohérente”*.

À noter que l'exécutif a souhaité disposer de sa propre réflexion sur les évaluations qu'il a mises sur pied depuis le début du quinquennat. Le gouvernement a en effet annoncé en août dernier avoir commandé une méta-évaluation – une *“évaluation des évaluations”* – à un groupement constitué de consultants privés (les cabinets KPMG et Quadrant Conseil) et d'universitaires de Sciences-Po. *“Cette méta-évaluation, qui s'échelonne de juillet à décembre 2016, a pour finalité d'éclairer la démarche mise en œuvre depuis 2012 sous deux angles complémentaires : la méthode retenue et les résultats obtenus”*, expliquait la lettre de mission rédigée fin juillet. La commande prévoyait une restitution fin 2016. Rien n'a filtré depuis.

Pierre Laberrondo

Les fonctionnaires touchés par l'amiante pourront partir à 50 ans

Les agents de la fonction publique, titulaires et contractuels, dont la maladie professionnelle *est reconnue en lien avec une exposition à l'amiante, pourront cesser de travailler à l'âge de 50 ans*, comme les salariés du privé, selon un décret paru jeudi au Journal officiel.

Alors qu'ils ne pouvaient auparavant bénéficier d'une pré-retraite dans ces circonstances, ce décret étend aux "fonctionnaires et agents contractuels qui en font la demande, le bénéfice d'une cessation anticipée d'activité et de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité afférente, dès lors qu'ils ont été reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante", stipule le texte.

Les agents concernés pourront cesser de travailler à l'âge de 50 ans tout en continuant de percevoir une rémunération équivalente à 65 % de celle, moyenne, perçue pendant les 12 derniers mois. Ils bénéficieront ensuite du régime de retraite des fonctionnaires en fonction de leur situation professionnelle (à partir de 62 ans en moyenne).

Interdit depuis 1997, l'amiante serait responsable chaque année de plus de 3.000 décès. Selon les autorités sanitaires, ce matériau isolant pourrait provoquer jusqu'à 100.000 décès d'ici à 2025, les maladies pouvant survenir jusqu'à 40 ans après l'exposition.

La recherche comme ferment des politiques publiques

- Favoriser l'accès des chercheurs aux informations, anticiper les besoins des décideurs en lançant des projets de recherche, recourir aux organismes consultatifs pour diffuser les résultats de leurs travaux : pour que la France intègre la recherche à l'élaboration des politiques publiques, la liste des défis, dressée lors d'un colloque de l'IGPDE le 29 mars, est encore longue.

L'administration a-t-elle besoin des conseils de chercheurs ? En France, l'heure est à l'introspection, notamment au sein de l'inspection générale des Finances (IGF), dirigée par Marie-Christine Lepetit, qui a récemment organisé un séminaire sur le thème de la place de la recherche dans les travaux de l'inspection générale.

“Nous essayons de nous laisser davantage habiter par le doute, comme dans le monde de la recherche”, résume-t-elle à l'occasion des 16^{es} rencontres internationales de la gestion publique, organisées par l'Institut de gestion publique et du développement économique (IGPDE) le 29 mars. La nécessité de renforcer le lien entre inspecteurs généraux et chercheurs s'est révélée absolue dans 50 % des travaux engagés par l'IGF en un an, rapporte-t-elle. *“Et pas seulement avec la recherche macro ou micro-économique. Nous en avons besoin aussi sur les questions européennes, le management, la sociologie, les technologies et les sciences dures...”*

Autrement dit, la cheffe du service de l'IGF en appelle à la transversalité. *“Cela marche très bien quand nous faisons appel à des chercheurs. Nos sujets sont souvent tout à fait concordants avec les leurs et ils comprennent bien nos contraintes, notamment la première d'entre elles : nos travaux sont plus « vite fait sur le gaz » que les leurs”,* rapporte l'inspectrice générale.

Impact du “conseil déconcentré”

Là où le bât blesse, c'est après. *“On est un peu au milieu du gué quant à l'impact de cette collaboration avec la recherche”,* constate Marie-Christine Lepetit. La preuve : une mesure suggérée par un chercheur dans le cadre d'une loi relative au logement a été repoussée par un simple amendement alors que le gouvernement et la majorité la soutenaient, regrette-t-elle.

Selon une enquête de l'OCDE à paraître mi-2017, l'impact du “conseil déconcentré” – apporté par des organes de recherche consultatifs notamment – reste moyen dans la moitié des 15 pays étudiés et s'avère faible dans un quart des États.

Si le *“conseil déconcentré”* est assez proche du pouvoir politique pour accéder à un grand nombre de données, à l'inverse, *“il n'est pas suffisamment indépendant pour faire prévaloir une position qui pourrait gêner son mandant”*, décrit Stéphane Jacobzone, conseiller *“réforme du secteur public”* à la direction de la gouvernance publique de l'OCDE, qui veut *“œuvrer à créer un capital politico-institutionnel pour qu'il y ait un impact réel de ces travaux”*.

Limites de l'auto-saisine

Stéphane Jacobzone ajoute qu'il est *“utile”* que le politique formule lui-même, et par écrit, sa demande auprès de l'instance consultative de recherche. Car à l'inverse, en cas d'auto-saisine, *“il n'y a ensuite aucune obligation pour le politique ne serait-ce que de revenir sur les résultats obtenus, ou d'y apporter des éléments de réponse”*.

Alors que *“les mandats des organes consultatifs sont plus ou moins encadrés par le pouvoir politique”* dans les 15 pays étudiés, l'OCDE ne fera pas de *“recommandations formelles”* mais mettra *“des faits sur la table”*, poursuit son représentant. Par exemple, en illustrant les pratiques des États qui ont des réglementations sur les conflits d'intérêts ou sur l'acceptation de cadeaux...

Calendriers différents

En Finlande, rapporte Pekka Sinko, secrétaire général du Conseil économique auprès du Premier ministre, la source d'information nécessaire à toute prise de décision est triple : issue de la recherche, de l'expérience et de l'anticipation des besoins. *“Il existe néanmoins des obstacles à l'usage de l'information scientifique dans le processus de prise de décision, détaille-t-il : le manque de recherche pertinente, les calendriers différents entre action publique et recherche, le défaut de langage commun.”*

Le Finlandais vante les *“bonnes pratiques”* de son pays, qui *“facilite l'accès aux informations pertinentes, anticipe les besoins futurs des décideurs en lançant des projets de recherche en amont, emploie les organismes consultatifs pour qu'ils diffusent aux décideurs les résultats de la recherche scientifique”*. Ainsi en va-t-il par exemple du Conseil de la régulation des impacts, qui intervient pour chaque projet de loi, ou de l'Institut pour la recherche, qui est sollicité en cas de besoin du politique à court terme.

Rapport qui tombe à plat

Nouer le dialogue entre administration et chercheurs n'est donc que le premier des défis. *“La suite est encore en jachère dans notre pays”*, observe Marie-Christine Lepetit. Car en France, *“lorsque vous disposez d'un matériau d'étude sérieux, vous êtes quand même au degré zéro de l'organisation du débat démocratique et*

médiatique qui s'ensuivra". Une marge de progrès qui est encore des plus importantes.

Autre écueil encore très courant en France : publier des rapports à contretemps. Comme celui sur la mobilité géographique des travailleurs, auquel se sont associés des chercheurs et qui a été rendu public (avec 37 autres, au nom du "gouvernement ouvert") par Bercy en mars 2017... soit plus d'un an après sa remise. *"Cela tombe complètement à plat car il n'y a plus la même actualité"*, commente amèrement la cheffe du service de l'IGF.

L'enquête de l'OCDE révèle que 53 % des pays audités publient *"souvent"* les résultats des recherches extérieures et que 35 % les publient *"toujours"*. L'Espagne et la Lituanie se distinguent en ne rendant que *"rarement"* publics les travaux et avis produits par des chercheurs.

Soazig Le Nevé

En surchauffe, la Cnil demande des postes supplémentaires

La présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), Isabelle Falque-Pierrotin, appelle de ses vœux le vote d'une "loi Cnil II" et réclame des moyens supplémentaires.

2017, pour la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), *"c'est la cote d'alerte"*, selon l'expression employée par sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin, le 27 mars. Et rien de tel qu'une conférence de presse pour le faire savoir, estime celle qui ne demande *"que des moyens raisonnables, qui correspondent aux nouvelles charges de la Cnil : 6 ETP [équivalents temps plein, ndlr] en 2018, 5 en 2019 et 5 en 2020"*.

"Tous les métiers de la Cnil sont extrêmement sollicités, ce qui n'est pas anormal au moment où se poursuit la transition numérique des acteurs publics et privés, qui plus est, sous le régime de l'état d'urgence et en fin de mandature, où les sollicitations pour des avis sont les plus nombreuses", décrit Isabelle Falque-Pierrotin. En sus, à la faveur de la loi pour une République numérique d'octobre 2016, la Cnil investit désormais le champ de l'éthique, ayant mandat pour organiser débat public et réflexions de fond. La Commission rendra ainsi aux pouvoirs publics un premier bilan des échanges et contributions sur le thème des algorithmes à l'automne 2017.

Avec l'ajout régulier de nouvelles missions, *"la Cnil est aujourd'hui un régulateur complet, de la pédagogie jusqu'à la sanction"*, ce qui implique de voter une nouvelle "loi Cnil II", d'après Isabelle Falque-Pierrotin.

Une nouvelle loi à déposer avant l'été 2017

Car 2017, c'est aussi l'antichambre de l'entrée en vigueur – en mai 2018 – d'un texte crucial : le règlement européen sur la protection des données (RGPD), qui fixe le cadre général applicable à l'ensemble des traitements de données à caractère personnel dans les pays de l'Union européenne. Ce règlement européen rebat les cartes. Pour *"tenir compte de ce nouvel environnement"*, il n'est d'autre choix que de faire adopter une nouvelle loi "informatique et libertés" avant le 25 mai 2018, *"sous peine de rendre très largement inapplicable le nouveau cadre de protection en France"*, prévient la Cnil.

Traduction : le texte doit être déposé en Conseil des ministres avant l'été 2017... Une gageure pour l'institution, qui assure *"travailler d'ores et déjà étroitement avec la Chancellerie pour préparer le projet de loi"*.

Autre défi, non des moindres : assurer la mue, au sein de 50 000 organismes publics et 80 000 entreprises, des correspondants informatique et libertés (CIL), en "data protection officers" (DPO), une obligation prévue par le règlement européen. Pour l'heure, seuls 17 725 organismes ont désigné ces correspondants de la Cnil en interne. Il faudra donc accélérer le mouvement, sous peine de sanctions financières, jusqu'à 20 millions d'euros (ou 4 % du chiffre d'affaires mondial pour une entreprise).

Mégafichiers sécurisés ?

En revanche, le RGPD ne sera pas applicable à certains traitements de données, notamment les fichiers relatifs à la sécurité publique. Sur ce point, le fichier des titres électroniques sécurisés (TES) qui réunit dans une seule base les données (identité, couleur des yeux, domicile, photo, empreintes digitales...) des détenteurs d'un passeport et d'une carte d'identité nationale, a donc de beaux jours devant lui, et ce malgré les mises en garde de la Cnil en octobre 2016. *"La Cnil a touché du doigt le fait que l'architecture technique ne présentait pas toutes les qualités nécessaires suffisantes pour que les données personnelles soient protégées, rappelle Isabelle Falque-Pierrotin, interrogée par Acteurs publics. Nous avons dit ce que nous avons à dire. Il s'agit désormais d'une responsabilité politique qui n'est pas la nôtre."* A l'époque, la présidente de la Commission avait notamment exprimé sa crainte que le fichier *"soit utilisé pour permettre l'identification des gens à la volée"*.

Un autre mégafichier a aussi attiré l'attention de la Cnil : le Système national des données de santé (SNDS), en vigueur le 1^{er} avril prochain, qui compilera d'ici le mois de juin 2017 les données de santé de l'assurance maladie obligatoire (base Sniiram), des établissements de santé (base PMSI) ainsi que les causes médicales de décès (base du CEPIDC de l'Inserm). Soit 1,2 milliard de feuilles de soins, 500 millions d'actes médicaux et 11 millions d'hospitalisations par an.

Le secrétaire général de la Cnil, Édouard Geffray, qui souligne *"la taille très importante de la base"*, indique que la Commission *"a travaillé à la sécurisation de l'accès à ces données au niveau de l'architecture technique du système"*. Il *"espère"* désormais que l'accès sera bel et bien garanti dans des conditions de sécurité optimales.

Soazig Le Nevé

Nouveau plaidoyer pour la réforme de l'Etat

ADMINISTRATION

Le cabinet EY et l'Institut de l'entreprise conseillent au futur président de se concentrer sur quelques projets emblématiques.

C'est l'un des sujets qui devrait faire débat dans la campagne présidentielle, mais ce n'est pas le cas. La réforme de l'Etat sera l'un des grands chantiers du futur chef de l'Etat. Le cabinet de conseil EY et l'Institut de l'entreprise ont étudié les exemples de neuf pays développés et en ont tiré des conclusions tant sur les réformes à mettre en œuvre que sur la méthode. *Mission impossible dans une France jacobine et colbertiste ? Certains dirigeants politiques ont en effet essayé, mais avec des résultats limités. « La Révision générale des politiques publiques (RGPP) de Sarkozy, c'était la décision sans la concertation alors que la Modernisation de l'action publique (MAP) de Hollande, c'était la concertation sans la décision »*, juge Arnaud Bertrand, associé chez EY. Ce dernier a donc tenté de définir non pas une recette magique mais une feuille de route. Pour réussir la réforme de l'Etat, *« il faut une très forte volonté politique qui ne peut être*

qu'incarnée par le président de la République, tout en responsabilisant les ministres qui doivent devenir de véritables patrons de leur administration », explique le consultant. Le pilotage de la réforme devrait donc être centralisé (c'était le cas de la « RGPP ») et le contrôle des objectifs pourrait être exercé par le Parlement. Ensuite, *« il faut se concentrer sur trois ou quatre thèmes prioritaires avec quelques projets emblématiques et communiquer régulièrement auprès des agents et de la population sur les objectifs et les résultats obtenus »*, poursuit-il. Là encore, les exemples à ne pas suivre sont donnés par les précédentes tentatives françaises. La MAP concernait 779 projets, la RGPP en avait dénombré 503. En Australie, la « revue d'efficacité » des politiques publiques en a affiché... 16.

Ne pas changer de direction à chaque élection

L'autre élément important est de ne pas changer de direction à chaque élection. *« L'alternance politique ne devrait pas remettre systématiquement en cause les avancées précédentes. Et il faut donner du sens à la réforme pour engager les agents publics et le pays tout entier »*, selon le spécialiste d'EY, qui souligne que l'utilisation du numérique donne l'occasion de réformer à moindre coût.

— G. de C

Pas de réforme de l'État sans pilotage centralisé à l'Élysée, jugent des experts privés

L'implication du président de la République dans le processus de réforme de l'État est une des conditions de la réussite en matière de modernisation de l'action publique, jugent dans une étude conjointe le cabinet EY et l'Institut de l'entreprise.

Réformer l'État, oui, mais comment ? C'est la question à laquelle ont essayé de répondre le cabinet EY et l'Institut de l'entreprise à la veille de l'élection présidentielle dans une étude menée notamment à partir de plus d'une centaine d'entretiens avec des hauts fonctionnaires des trois fonctions publiques, des académiques et experts de la réforme des administrations français et internationaux, des associés "secteur public" du réseau EY ainsi qu'en prenant appui sur la revue des dernières études et publications scientifiques sur la réforme de l'État.

En commençant par un bref coup d'œil dans le rétroviseur. *"Sur les vingt dernières années, la France a tenté de moderniser son administration, mais n'est pas toujours parvenue à aller au bout des réformes, constatent les auteurs en égrenant les dispositifs et priorités qui se sont succédé, sans qu'aucun n'ait satisfait à ses objectifs originels, faute de temps et de ténacité, sans doute, mais aussi faute d'une méthode pérenne et d'un engagement partagé par tous."* Et de citer les stratégies ministérielles de réforme (2004-2005), les audits de modernisation (2006-2007), la Révision générale des politiques publiques (RGPP, 2007-2012) et la Modernisation de l'action publique (MAP, 2012-2017).

Donner du sens aux réformes

Qualifiant de *"succès en demi-teinte"* les programmes de réforme de l'État (RGPP, MAP) s'attaquant aux coûts de fonctionnement et à la complexité administrative, la note estime que ces projets témoignent de la difficulté des réformateurs *"à donner du sens aux agents et au grand public, à communiquer de façon équilibrée et à conduire une ligne managériale claire"*.

Pour ces observateurs, la réussite des futures actions de modernisation devra s'appuyer sur un dispositif de pilotage centralisé impliquant les ministres, avec pour objectif de mener conjointement deux types de réformes. Au niveau de chaque ministère, des projets phares (plutôt 2 ou 3, visibles pour les usagers et les agents, et à fort impact sur la qualité des services publics) *"incarneront le programme de réformes aux yeux des citoyens"*. Ensuite, des réformes internes, *"issues d'un*

foisonnement de projets de modernisation”, répondront à la recherche d’efficience des administrations et des ministères

Le Meccano politico-administratif figure au centre des conditions de la réussite. La note esquisse un montage Élysée-gouvernement, qui rappelle pour partie celui à l’œuvre à l’époque Sarkozy, tout en s’en différenciant.

L’Élysée au centre du jeu

“L’implication du Président dans le portage de la réforme, associée à l’engagement des ministres permettra de garantir clarté, cohérence et continuité tout au long de la réforme”, avertissent EY et l’Institut de l’entreprise alors que l’idée n’allait jusqu’ici pas forcément de soi. Le Président François Hollande s’est très peu impliqué dans la réforme de l’État, qui n’a jamais fait partie de ses priorités. Durant la première partie de son quinquennat, Nicolas Sarkozy mettait, lui, davantage son nez dans l’élaboration de la RGPP et s’appuyait sur un trio resserré : son secrétaire général à l’Élysée, Claude Guéant, le directeur de cabinet à Matignon, Jean-Paul Faugère, et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, Éric Woerth.

La note propose aujourd’hui la mise en place d’une cellule de pilotage placée au plus haut niveau de l’État sous l’égide d’un secrétaire général adjoint de l’Élysée, *“avec pour charge d’orchestrer le chantier présidentiel et d’assurer la prise de décision, la cohérence d’ensemble et le suivi des réformes”*.

En dessous, un ministre en charge de la modernisation de l’État assurerait le pilotage opérationnel quotidien de la modernisation de l’État. *“Cette fonction doit être portée par un ministre fort d’un haut rang protocolaire (ministre d’État par exemple) et d’un poids politique reconnu”*, insiste l’étude. Ce ministère s’articulerait autour d’un triptyque constitué par la direction du budget (Bercy), la direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP) et le secrétariat général à la Modernisation de l’action publique (SGMAP, rattaché à Matignon), *“de manière à mobiliser les 4 leviers du programme de réformes de l’État (transformation numérique, revue des missions, manœuvre RH et recherche d’efficience)”*. À charge pour le ministre la Modernisation de préparer les arbitrages, *“en rendant compte directement à l’Élysée, y compris sur le suivi de la mise en œuvre”*.

Forte communication

Dans les revues de programme, *“pourraient s’ajouter”* la direction générale des collectivités locales et la direction générale de l’offre de soins, en fonction du périmètre des réformes.

“Tout comme les affaires du domaine dit « réservé » (diplomatie, défense), elle [la réforme de l’État, ndlr] s’articulerait autour d’un lien privilégié entre le Président et le ministre”, poursuit l’étude, sans mettre en avant Matignon. À l’adresse du futur locataire de l’Élysée, la note précise : *“Le portage présidentiel s’incarnera dans la communication auprès du grand public sur la vision qui transcende ce programme de réforme, les objectifs à atteindre ainsi que l’ensemble des mesures prises pour assurer le pilotage.”*

Ces experts estiment aussi nécessaire d'engager les parlementaires dans le processus d'élaboration et le contrôle effectif des projets pour en faire des relais. De même, les missions de l'État doivent faire l'objet d'une réelle revue. *"Parmi les objectifs initiaux de la RGPP et de la MAP, les missions de l'État n'ont pas encore fait l'objet d'un inventaire systématique, à l'instar de ce qui a pu être fait, avec succès, dans de nombreux pays étrangers"*, relève l'étude.

Gestion des ressources humaines par métiers et filières

EY et l'Institut de l'entreprise estiment par ailleurs que les agents sont *"à remobiliser et à réconcilier avec leur employeur public"*. Selon eux, il convient de passer d'une GRH publique par statuts et par corps à une GRH publique par métiers et filières professionnelles, pour *"conforter la professionnalisation des agents"*. Un chantier évoqué de longue date et qui n'a jamais pu être mené.

"Il convient de doter la DGAFP des compétences nécessaires pour piloter une politique RH au niveau des meilleures pratiques des employeurs privés et publics", énonce aussi l'étude. C'est le sens de la réforme qui est menée depuis 2016. La note juge également nécessaire d'instaurer un modèle de CDD long *"comme au ministère de la Défense pour donner de la souplesse à la gestion RH"*.

Pierre Laberrondo

Accord à l'arraché sur l'assurance-chômage

Une partie du Medef a vivement contesté hier l'accord conclu mardi soir entre patronat et syndicats.

Avec cet accord, les partenaires sociaux ont souhaité envoyer un signal aux candidats à la présidentielle favorables à la fin du paritarisme.

La déclaration a jeté un froid. Hier matin, le président de la Fédération française du bâtiment Jacques Chanut a violemment critiqué l'accord obtenu la veille entre partenaires sociaux sur l'assurance-chômage. « On a franchi une ligne rouge (pas de hausse de charges pour les entreprises, NDLR), a-t-il tempêté. Cet accord signifie 270 millions d'euros supplémentaires sur les entreprises et 890 millions sur trois ans. »

Et d'ajouter : « Il s'agit de petits arrangements entre amis pour sauver les dotations financières liées à la gestion paritaire de l'Unedic. » Le groupement des professions de services - qui regroupe les entreprises d'intérim, l'hôtellerie ou encore les cours à domicile - a dénoncé un accord qui « pénalise des secteurs pourvoyeurs d'emplois ».

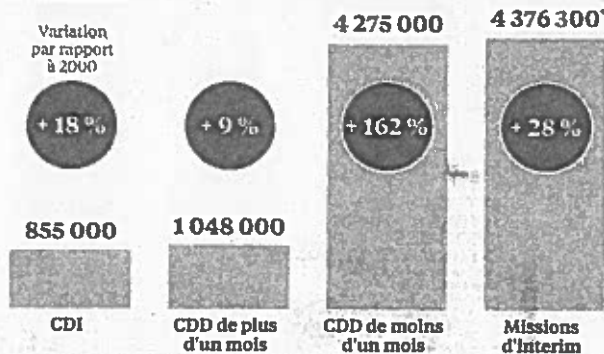
L'essentiel de l'effort pour assainir les comptes de l'Unedic pèse néanmoins sur les chômeurs.

Ces déclarations sont le reflet des tensions au sein du patronat, qui avaient déjà abouti en juin dernier à l'échec de la négociation sur l'assurance-chômage. Et ce n'est qu'après un conseil exécutif mouvementé lundi que le négociateur du Medef, Alexandre Saubot a obtenu un mandat pour parvenir à un accord avec les syndicats. « Il y a eu des débats, reconnaît-on auprès de la direction du Medef. Mais une forte majorité s'est dégagée lundi au sein du conseil exécutif en faveur de la négociation. »

Les discussions qui ont finalement abouti à un accord mardi soir entre les trois organisations patronales et l'ensemble des syndicats sauf la CGT avaient deux objectifs : réduire le déficit récur-

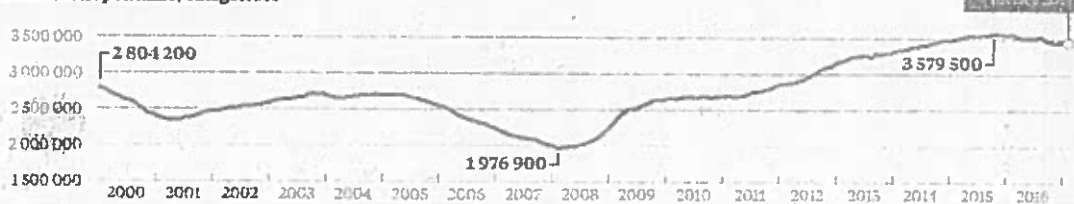
Les différents types de contrats dans les embauches

Au 4^e trimestre 2016



Le nombre de chômeurs

France métropolitaine, catégorie A*



* au 3^e trimestre 2016 ** demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi - Sources : Acof, Urssaf, Dares

rent de l'Unedic, creusé par l'explosion du chômage depuis 2008; mais aussi sauver la gestion paritaire du régime, alors qu'Emmanuel Macron et, dans une moindre mesure, François Fillon, souhaite que l'État reprenne la main sur l'indemnisation du chômage. « Nous préférons garder la maîtrise sur le niveau des cotisations patronales », assure un négociateur du Medef.

Chaque partie a donc fait un geste pour aboutir à un accord qui devrait être prochainement agréé par l'État. Les organisations patronales ont accepté une hausse provisoire de la cotisation patronale à l'assurance-chômage de 0,05 % pour une durée qui ne pourra pas dépasser trente-six mois. Cette contribution s'appliquera à tous les contrats et devrait rapporter 250 millions d'euros environ de recettes supplémentaires à l'Unedic.

« Cette hausse des cotisations sera intégralement compensée par une baisse des cotisations des employeurs au système de garantie des salaires », martèle le Medef pour rassurer ses adhérents. Ce système, baptisé AGS, prend en

charge la rémunération et les indemnités de licenciement des salariés des entreprises en faillite. Il est devenu excédentaire grâce à l'amélioration de la conjoncture économique. Les organisations patronales ont préféré cette solution à celle d'une taxation des contrats courts souhaitée par les organisations syndicales, mais qui a toujours été refusée par le Medef. Dans certains secteurs - comme l'hôtellerie, l'audiovisuel, l'hébergement médico-social - des

repères

Le médiateur de Pôle emploi plus sollicité en 2016

Le médiateur de Pôle emploi a traité 31 278 réclamations en 2016, 6 % de plus qu'en 2015. 10,8 millions de personnes ont fait une demande d'allocation l'an dernier, contre 9,2 en 2015.

La majorité des requêtes porte sur l'indemnisation : les plaintes concernant le montant des droits ont augmenté.

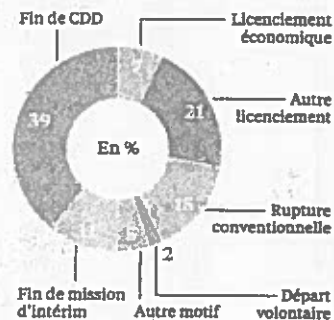
employeurs ont pris l'habitude d'embaucher leurs salariés en multipliant des contrats de quelques jours, ce qui leur permet « d'optimiser » le coût de leur main-d'œuvre. Une dérive qui coûte cher à l'assurance-chômage, ces salariés étant « rémunérés » par le chômage entre deux contrats.

L'accord pousse les employeurs à laver leur linge sale en famille. Il prévoit en effet que des négociations de branche soient ouvertes dans les secteurs les plus utilis-

Celles liées aux trop-perçus et à l'accès à l'ouverture des droits ont diminué.

Le médiateur national de Pôle emploi - fonction créée en 2008 - a la possibilité de formuler des recommandations aux partenaires sociaux qui gèrent l'assurance-chômage. Il préconise d'adopter des règles d'indemnisation plus simples. Cette année, il a notamment pointé les problèmes dans le financement des formations et dans l'indemnisation des salariés relevant du secteur public.

Les raisons de l'entrée en chômage



teurs de ce type de contrats pour tenter d'en réguler l'usage. Et si les discussions avancent dans le bon sens, la contribution supplémentaire de 0,05 % - qui pèse sur l'ensemble des entreprises - pourra être abrogée.

L'essentiel de l'effort pour assainir les comptes de l'Unedic pèse néanmoins sur les chômeurs eux-mêmes. Le montant des économies prévues sur les prestations devrait s'élever en effet à 900 millions d'euros environ. Outre les nouvelles règles de calcul de l'allocation destinées à supprimer les effets d'aubaine, il faudra avoir 55 ans, et non plus seulement 50 ans, pour pouvoir percevoir les allocations chômage pendant trois ans au lieu de deux ans pour le droit commun.

Les mesures prévues par l'accord ne permettront pas non plus à elles seules de réduire la totalité du déficit de l'Unedic, de l'ordre de 4 milliards d'euros par an. Les partenaires sociaux demandent donc à l'État de mettre au pot, notamment pour le financement de Pôle emploi assumé aux deux tiers aujourd'hui par l'Unedic. Emmanuelle Réju

FO signe l'accord sur l'Assurance chômage

Paris - Force ouvrière a officiellement validé jeudi l'accord sur l'assurance chômage, conclu mardi avec le patronat, qui doit générer, en année de croisière, près de 1,2 milliard d'euros d'économies et de recettes nouvelles pour le régime.

"Le bureau confédéral a décidé à l'unanimité de signer la nouvelle convention d'assurance chômage", annonce la centrale de Jean-Claude Mailly.

Cet accord, obtenu de haute lutte à moins d'un mois de la présidentielle, *"permet de mieux sécuriser les trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi les plus précaires et de renforcer leurs formations dans un objectif de retour rapide à un emploi durable et de qualité, c'est-à-dire le CDI"*, selon FO.

Il *"fait à nouveau la démonstration que les interlocuteurs sociaux ont su trouver un compromis dans la gestion de l'assurance chômage"*, poursuit le syndicat, *"alors que certains programmes présidentiels prévoient pour des raisons d'alignement budgétaire une étatisation de ce régime, prélude à une remise en cause générale du paritarisme"*.

La CFDT et la CFTC avaient déjà entériné l'accord mercredi, tandis que les instances de la CFE-CGC doivent se prononcer lundi. Le négociateur du syndicat des cadres, Jean-François Foucard, compte émettre un avis favorable à l'accord.

La CGT, quant à elle, doit trancher mardi, mais son négociateur Denis Gravouil a jugé *"peu probable"* que son syndicat approuve un accord qu'il juge *"sexiste, anti-jeunes, anti-vieux, anti-travailleurs précaires"*.

L'accord modifie plusieurs paramètres de l'assurance chômage, comme le niveau de cotisations patronales, les conditions d'affiliation au régime, la formule de calcul des allocations et les règles d'indemnisation des seniors.

La glorification du paritarisme au détriment des chômeurs

Le patronat et tous les syndicats, sauf la CGT, sont arrivés hier à un accord de compromis dans les négociations Unedic. Près de 900 millions d'euros seront économisés aux dépens des précaires.

Un « accord ambitieux » selon Pierre Gattaz, président du Medef. La quatrième et ultime séance de négociations sur l'assurance-chômage s'est conclue dans la soirée de mardi par un protocole d'entente entre le patronat (le Medef, la CPME et l'U2P) et la CFDT, FO, la CFJC et la CFE-CGC du côté des syndicats. Au terme de douze heures de tractations parfois tendues, Alexandre Saubot, négociateur pour le Medef n'a pas caché sa satisfaction : « Nous avons su prendre nos responsabilités, on s'en réjouit tous collectivement. » Pour sauver le paritarisme, menacé de disparition par Emmanuel Macron et mis à mal par François Fillon, les futurs signataires n'ont pas hésité à sacrifier les droits de demandeurs d'emploi en acceptant 891 millions d'euros d'économies à leurs dépens, selon un chiffre provisoire de l'Unedic. Pourtant, selon Véronique Descacq, numéro 2 de la CFDT, « il s'agit d'un accord équilibré en termes d'efforts des uns et des autres. » Quant à Michel Beaugas, de FO, il y voit « un accord à minima » ajoutant que « s'il est signé par quatre syndicats, ce sera un signal fort envoyé aux politiques. »

L'addition est lourde pour les demandeurs d'emploi

L'effet épouvantail d'une hypothétique reprise en main par l'État sur l'assurance-chômage a donc joué à plein pendant cette négociation. Même si le gouvernement socialiste n'aura pas le temps d'agréer cet accord, il n'a pas tardé à essayer d'en tirer bénéfice, François Hollande déclarant que « le dialogue social dans notre pays en sort renforcé ». Loin de ce concert d'auto-satisfaction, la CGT, seul syndicat non signataire, dénonce elle, « un texte contre les femmes, les travailleurs précaires et les seniors ». De fait, l'addition est lourde pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. En tête de pont des victimes, les seniors. Après moult tentatives, certains syndicats ont accepté de céder aux exigences patronales en décalant de 50 à 55 ans l'âge pour bénéficier de 36 mois d'indemnisation avec un second palier de 53 ans à 55 ans pour percevoir 30 mois d'indemnisation complété par 6 mois de formation.



Mardi, patronat et syndicats ont marqué leur volonté de garder la main sur le régime d'assurance-chômage. Hamilton/REA

Un comble quand on sait que le nombre de plus de 50 ans inscrits à Pôle emploi a explosé et que ces derniers restent plus longtemps au chômage. 400 millions d'économies seraient ainsi engendrées. Autre attaque massive, le changement de mode de calcul de l'allocation basée sur le salaire journalier de référence (SJR) va pénaliser les travailleurs précaires. 470 millions d'euros vont être thésaurisés par ce biais. « La moitié des économies seront réalisées sur le dos des seniors, avec 80 000 personnes visées, et l'autre moitié sur le SJR. Il y a un chantage à la fin du paritarisme, mais à quel prix ? » déplore Denis Gravpoul, négociateur pour la CGT. Le maigre point positif du texte demeure la modification des

« Un texte contre les femmes, les travailleurs précaires et les seniors. »

LA CGT

conditions d'affiliation à l'assurance-chômage. Les 610 heures travaillées seront toujours nécessaires, soit 4 mois, pour bénéficier d'une indemnisation, mais plus les 122 jours calendaires. Seuls 88 jours travaillés seront désormais exigés, faisant ainsi entrer une partie des travailleurs très précaires dans le système.

La seule concession du côté patronal s'est traduite par une hausse généralisée des cotisations de 0,05 %, pour un montant de 270 millions d'euros mais d'une durée limitée dans le temps de 36 mois. Une mesure très symbolique au regard de la pluie d'économies qui va s'abattre sur les chômeurs et précaires. Car cette micro-concession va s'avérer en réalité indolore pour les em-

ployeurs. En contrepartie, le patronat a réussi à obtenir la suppression de la surtaxation sur les CDD de moins de 1 mois à 3 mois. Les surcotisations de 0,5 % sont en revanche maintenues sur les CDD d'usage mais pour seulement 18 mois sauf décision d'un comité de pilotage. Elles seront réévaluées au terme de cette période en fonction des mesures prises dans les branches professionnelles les plus utilisatrices. Autant dire qu'elles n'ont rien de définitif. Une baisse des cotisations AGS viendrait également amortir le poids de cette légère avancée. Alors que cette négociation devait initialement servir à combattre la précarité, il n'en ressort donc qu'une vague promesse de mener des discussions dans les branches abusant des contrats courts. Bien que syndicats et patronat s'en défendent, les échéances électorales à venir auront pesé très lourd dans la balance. ●

CÉCILE ROUSSEAU

LE POINT
DE VUE

de Jean Baptiste Besson

Modèle social : assurance ou assistance ?

Revenu universel, renforcement de la prime d'activité, meilleur remboursement des soins dentaires, étatisation de l'assurance-chômage... La campagne présidentielle est le moment privilégié, sous la V^e République, pour discuter de nos choix collectifs, notamment en matière de protection sociale. Mais l'enjeu de cette onzième élection présidentielle depuis 1958 devrait être celui d'un choix clarifié de notre système de protection sociale. Clarification nécessaire, puisqu'il est d'une complexité kafkaïenne, alliant solidarité et assurance, systèmes « bismarckien » et « beveridgien ». Et parce qu'il est, au final, bien souvent incompris par beaucoup et compris par peu.

C'est en Allemagne, à la fin du XIX^e siècle, que le chancelier allemand Bismarck met en place les premières assurances sociales obligatoires, avec l'instauration d'assurances contre les risques relatifs à la maladie (1883), la vieillesse (1884) et les accidents du travail (1889). Ce système de protection sociale repose sur le principe de l'assurance professionnelle : le travailleur cotise sur son salaire à des caisses cogérées par les employeurs et les salariés eux-mêmes.

En 1942, en pleine Seconde Guerre mondiale, sir William Beveridge publie le rapport qui structurera le modèle de protection sociale britannique au lendemain de la guerre. Le système beveridgien repose sur le principe de l'assurance universelle : le citoyen, par l'impôt, finance la protection de tous ceux dans le besoin, confiant aux parlementaires le contrôle d'un système en 3 U : universa-

lité, uniformité et unité, avec un organe unique de gestion (le National Health Service). Le rapport influencera aussi le programme du Conseil national de la Résistance.

Le modèle français a emprunté aux deux sources : la Sécurité sociale, mise en place en 1946, repose sur quatre branches : trois à philosophie assurantielle bismarckienne (maladie, vieillesse, accidents du travail), une à principe universaliste beveridgien (famille). La France a ainsi construit un système de protection sociale sans pour autant en oublier son histoire. La France disposait en effet jus-

Notre protection sociale a emprunté les deux voies.

Face aux nouveaux risques, il est temps de le clarifier.

que-là d'un système de protection complet mais optionnel. Avant la Révolution, les corporations proposaient déjà à leurs membres des protections individuelles. Au XIX^e siècle, les premières mutuelles se sont constituées pour jouer, cela existe toujours aujourd'hui, un rôle essentiel. L'Etat, enfin, est venu se positionner dans ce jeu complexe depuis la fin du XX^e siècle, en renforçant la logique assistancielle, avec l'instauration du RMI devenu RSA, de la prime d'activité, de la CMU, et en contrôlant plus la Sécurité

sociale par le vote chaque année de la loi de financement de celle-ci.

Face au risque lié à l'emploi, la France a également mis en place un système dit « assurantielle » depuis 1958 – aujourd'hui Pôle emploi – cogéré par les partenaires sociaux. Un système complété lui aussi par des aides assistancielles, comme l'allocation de solidarité spécifique depuis 1984.

Aujourd'hui, le système de protection sociale français fait face à six enjeux de taille : mutations profondes du marché du travail ; nouvelles conceptions du travail en lui-même, avec l'essor du travail indépendant ; allongement de l'espérance de vie ; demande croissante de protection sociale ; renchérissement du coût des soins ; enjeux de financement. Nous avons donc à trancher un débat essentiel sur notre modèle social : nos protections face aux risques sociaux doivent-elles être désormais une stricte couverture assistancielle, financée par l'impôt (TVA, CSG...), universelle, pour tous mais minimaliste ? Doivent-elles conserver leur caractère assurantielle, collectif et professionnel contrôlé par les partenaires sociaux ? Doivent-elles être de caractère assurantielle, individuel, et gérées par des assurances privées ou des mutuelles ? Il s'agit là d'un véritable choix de société. Ne gâchons pas le moment démocratique qui approche en évitant ce débat essentiel.

Jean-Baptiste Besson est formateur-consultant en finance d'entreprise, dirigeant du cabinet Besson Conseil.

ASSURANCE CHOMAGE: LES NOUVELLES REGLES DE L'INDEMNISATION

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Organisations patronales et syndicales sont parvenues à un accord sur la nouvelle convention d'assurance chômage applicable à compter du 1er septembre prochain. La cotisation chômage patronale va légèrement augmenter et l'indemnisation des chômeurs de plus de 50 ans est revue à la baisse.

Les partenaires sociaux viennent d'adresser un petit pied de nez aux politiques... notamment à Emmanuel Macron qui souhaite que l'Etat reprenne en main directement la gestion de l'assurance chômage, faute pour les organisations patronales et syndicales de savoir bien gérer le système... Or, ces mêmes organisations sont en effet parvenues à un protocole d'accord sur une nouvelle convention d'assurance chômage qui fixe les règles de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

UN TEXTE DE COMPROMIS

Mardi 28 mars, en effet, à l'issue d'une réunion marathon de douze heures, les organisations patronales (Medef, CPME et U2P) et quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO) sont arrivées à un compromis. Seule la CGT est restée à l'écart, jugeant le texte trop défavorable aux chômeurs, notamment âgés. Il reste maintenant, bien sûr, aux instances de chaque organisations de donner son feu vert à une signature. Si tout se passe comme prévu, la nouvelle convention sera applicable à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de 36 mois. Ce qui signifie concrètement que seront concernés par les nouvelles dispositions, les demandeurs d'emplois indemnisés dont la fin du contrat de travail a été notifiée à compter du 1er septembre prochain.

Ces nouvelles règles, qui touchent à l'indemnisation des seniors de plus de cinquante ans, au montant de la cotisation patronale, aux contrats courts et aux conditions d'affiliation sont censées permettre, en année pleine, de réaliser environ 1,2 milliard d'euros d'économies et de recettes nouvelles. Pas si mal pour un régime qui perd actuellement environ 4 milliards d'euros par an et qui cumule une dette de 30 milliards d'euros. Revue de détail des nouvelles dispositions

AUGMENTATION DE LA COTISATION PATRONALE

C'est l'un des points majeurs de la nouvelle convention, du moins l'un de ceux qui a donné lieu à d'âpres discussions. Les cotisations patronales d'assurance chômage vont donc augmenter de 0,05 point, passant de 4% à 4,05% (la part salariale reste fixée à 2,4%). Pour éviter de se focaliser sur les seuls contrats courts, le Medef a donc fini par lâcher du lest sur ce sujet. En effet, c'est l'ensemble des contrats qui seront concernés par cette augmentation et non les seuls CDD courts.

Cependant, cette hausse est "temporaire", limitée à 36 mois. Mais, elle pourra être remise en cause chaque année en fonction de la situation du régime.

Cette seule mesure devrait pouvoir rapporter, chaque année, environ 270 millions d'euros de recettes supplémentaires à l'Unedic. A noter que l'U2P aurait souhaité que les « plateformes collaboratives » qui font travailler des indépendants soient également soumises à cette cotisation.

Parallèlement à cette augmentation générale de la cotisation patronale chômage, les surcotisations patronales sur certains CDD de moins de trois mois, instituées non sans mal en 2013 mais dont le rendement était médiocre, sont supprimées. Cependant, la surcotisation de 0,5 point sur les CDD d'usage sera maintenue durant 18 mois. On retrouve ces CDD d'usage dans plusieurs secteurs comme le spectacle, le déménagement, les activités foraines, etc.

Mais pour limiter le recours aux CDD courts, le protocole renvoie à la négociation dans les secteurs les plus concernés par ces pratiques.

LA PÉRIODE D'AFFILIATION REVUE À LA BAISSE

Jusqu'ici, pour bénéficier d'une indemnisation par l'assurance chômage, il faut au moins avoir travaillé 610 heures ou 122 jours au cours des 28 derniers mois. Le protocole maintient la référence de 610 heures mais remplace les 122 jours calendaires par 88 jours effectivement travaillés. Ce système devrait permettre, selon les calculs de l'Unedic, à 34.000 personnes de plus d'être indemnisées chaque année. Il s'agit essentiellement de personnes ayant cumulé des contrats très courts.

En outre, afin de gommer certaines inégalités dénoncées par des économistes, la formule de calcul de l'indemnisation journalière sera modifiée pour mettre fin à la situation actuelle qui avantage, à travail et salaire égaux, les personnes enchaînant les contrats de moins d'une semaine par rapport à celles qui ont des contrats plus longs

DURCISSEMENT DES RÈGLES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI SENIORS

C'est un autre point fort de l'accord, et l'un de ceux qui mécontente le plus la CGT. Jusqu'ici, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans peuvent bénéficier d'une durée d'indemnisation atteignant 36 mois au maximum, au lieu des 24 mois du régime général. Pour l'avenir, le protocole d'accord remonte cette borne à 55 ans et institue une étape intermédiaire : entre 53 et 54 ans (à la date de la fin du contrat de travail), la durée d'indemnisation sera au maximum de 30 mois, avec la possibilité d'être indemnisé six mois supplémentaires si le demandeur d'emploi est en formation. Les chômeurs de 50 à 55 ans voulant se former, bénéficieront à cet effet d'un abondement maximal de 500 heures de leur compte personnel de formation (CPF).

DIMINUTION DU DIFFÉRÉ D'INDEMNISATION

Par ailleurs, bonne nouvelle pour les demandeurs d'emploi ayant perçu au moment du départ de leur entreprise d'importantes indemnités « extra légales », ils n'auront plus à attendre jusqu'à 180 jours avant de percevoir une indemnité chômage mais « seulement » 150 jours. Rappelons qu'il s'agit d'un différé d'indemnisation. Ce qui signifie que ce qui n'est pas perçu au début de la période de chômage peut l'être en revanche à la fin. En d'autres termes, la période d'indemnisation sera à l'avenir reportée de 150 jours.

Enfin, d'un point de vue plus politique, les signataires du protocole réclament un certain nombre de clarifications au nouveau gouvernement qui sortira des urnes (présidentielle et législatives). Il s'agit là des problèmes récurrents de l'Unedic, ceux qui expliquent structurellement ses pertes. Ils demandent ainsi que l'Etat et l'Unedic financent à l'avenir Pôle emploi à « 50-50 ». Actuellement, aux termes de la convention signée en 2008 au moment de la création de Pôle emploi, l'Unedic prend à sa charge environ deux tiers du budget de l'opérateur public, à hauteur de plus de 3 milliards d'euros annuels, soit 10% de ses recettes.

L'Unedic souhaite aussi une révision des modalités d'indemnisation des travailleurs transfrontaliers, surtout en Suisse (ce pays n'indemnise pas les salariés français qui y travaillent). L'indemnisation de ses salariés représente actuellement 600 millions d'euros de déficit pour le régime. L'Unedic demande enfin que les employeurs publics soient obligés de s'affilier à l'assurance chômage pour tous leurs salariés de droit privé.

A noter que cet accord crée des remous au sein du Medef, certaines fédérations (bâtiment, hôtellerie, services, etc...) protestant contre la hausse des cotisations patronales ou le maintien de la surtaxation des CDD d'usage.

Référendum boomerang pour la CFDT chez les électriciens

TEMPS DE TRAVAIL Alors que la CFDT soutenait l'instauration du référendum en entreprise, une des mesures phares de la loi Travail, elle vient de perdre la première consultation organisée chez RTE.

PAR CATHERINE GASTÉ

C'EST L'HISTOIRE de l'arroseur arrosé. La CFDT et la CFE GCE pensaient pouvoir renverser la table syndicale grâce au recours au référendum, le premier du genre en entreprise depuis l'adoption de la loi El Khomri. Entre le 24 mars et le 30 mars, les deux syndicats minoritaires (34,37 % à eux deux), signataires d'un accord portant sur le temps de travail, avaient appelé les 4 258 électriciens de la maintenance de Réseau de transport d'électricité (RTE) à voter par voie électronique pour ce texte rejeté par la CGT (58,39 %). C'est une douche froide qui est sortie hier des urnes : le non a recueilli 70,77 % des suffrages, contre 29,22 % pour le oui.

Quelle conséquence pour les salariés ? Le texte, qui devait encadrer les interventions urgen-



tes menées par les 2 000 agents d'exploitation concernés, en dehors des horaires habituels de travail, le week-end ou durant les jours fériés, va directement au panier. Comme le prévoit la loi Travail d'août 2016, les accords d'entreprise portant sur le temps de travail doivent depuis

Le texte retoqué visait à encadrer les interventions urgentes des agents de Réseau de transport d'électricité (RTE) en dehors des horaires habituels.

le 1^{er} janvier être majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats représentant plus de 50 % des salariés. À défaut, des syndicats minoritaires (plus de 30 %) peuvent demander à l'employeur l'organisation d'un référendum pour valider un accord. C'est ce qu'a fait la CFDT en dé-

pendant ce texte censé « apporter plus de flexibilité, ce qui est nécessaire à l'entreprise » et visant « à harmoniser les règles, notamment la rémunération des interventions », faisait valoir avant le référendum le syndicaliste central CFDT Guy Marchetti (voir nos éditions du 23 mars). La CGT, largement majoritaire (58,39 %), n'avait pas validé cet accord, le jugeant « inacceptable pour les salariés ». Elle avait donc appelé à voter « massivement contre ».

LA CGT FANFARONNE

C'est finalement un carton plein pour la CGT qui n'en espérait pas tant. « On nous reproche d'ordinaire de truster l'échiquier syndical. Ça remet tout le monde à sa place ! Le vote montre que nous sommes en phase avec la très grande majorité des salariés de RTE, soit même au-delà de notre taux de représen-

tativité ! », se réjouit Francis Casanova, le délégué central CGTiste.

Farouchement opposée au référendum depuis la loi Travail, la CGT a bien évidemment joué des roulements de tambour mobilisant ses troupes pour tenter de porter le coup de grâce au syndicat qui a défendu haut et fort le référendum lors des débats sur la loi El Khomri, à savoir la CFDT. La participation n'a d'ailleurs été telle qu'elle a aussi surpris tout le monde : 76,3 % des salariés concernés ont en effet participé à la consultation. Une maigre consolation pour la CFDT qui, dans un tract aux accents amers, s'est quand même félicitée hier « de la victoire de la démocratie sociale chez RTE ». La direction de RTE a pris « acte du choix exprimé » et a constaté que « la CGT a su se mobiliser et s'approprier ce nouvel outil du dialogue social en entreprise ».

ÉLECTIONS-PRÉSIDENTIELLE-PARTIS-FRANCE2017-SOCIAL-RETRAITE,PREV

Les retraités interpellent les candidats sur "la baisse de leur pouvoir d'achat" (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

30/03/2017 18:25:47 GMT+02:00

#492669 DGTE 1720 EMJ05 (4) AFP (631)

Par Estelle EMONET

=(Photo+Video)=

ATTENTION - Ajoute Quimper, Grenoble, Annecy, Strasbourg, chiffre police à Paris et rassemblement devant l'AP-HP ///

PARIS, 30 mars 2017 (AFP) - De Paris à Toulouse ou Marseille, des centaines de retraités ont battu le pavé jeudi pour interpellier les candidats à la présidentielle sur la baisse de leur pouvoir d'achat et réclamer une hausse de leurs pensions qui stagnent depuis 2013.

Les manifestations lancées à l'appel de neuf organisations syndicales et associations (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, FGR-FP, Solidaires...) ont rassemblé quelque 300 personnes à Lille, 200 à Marseille, entre 200 et 250 à Toulouse, ont constaté des journalistes. A Dijon, ils étaient selon les sources entre 180 (police) et 300 (syndicats), à Quimper 400 et une centaine à Strasbourg, tout comme à Annecy ou Grenoble.

A Paris, le cortège a rassemblé 1.100 retraités selon la préfecture de police, amassés derrière la banderole "Les retraités ne sont pas des nantis", a constaté une journaliste de l'AFP.

"Aujourd'hui, je vis beaucoup moins bien qu'au début de ma retraite", témoigne Jacqueline, ex-enseignante qui dit "hésiter avant de se faire soigner" et "piocher dans ses économies ou choisir l'hôpital public".

Après 46 ans de carrière comme auxiliaire de puériculture, Anita, qui perçoit 1.100 euros de retraite, se dit "très inquiète pour l'avenir", au vu des propositions des candidats à l'Élysée "François Fillon, Emmanuel Macron et Marine Le Pen". "Le seul qui se rapproche de mes idées est Jean-Luc Mélenchon", dit-elle, foulard CGT autour du cou.

"La retraite n'est pas une aumône", mais le fruit de "plusieurs dizaines d'années de travail", avait défendu un peu plus tôt dans la matinée l'intersyndicale lors d'une conférence de presse à Paris.

Les retraites indexées sur l'inflation n'ont pas été revalorisées depuis cinq ans, ont-ils rappelé, demandant un retour du calcul des pensions sur les salaires.

Dès la matinée, plus d'une centaine de retraités de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) s'étaient déjà rassemblés devant le siège de l'institution pour protester contre sa décision de récupérer leur logement pour les attribuer à des actifs. "Les retraités aux revenus modestes se retrouvent dans l'impossibilité de se reloger dans le privé au regard du prix du marché", souligne Françoise Doriath-Pracht, secrétaire générale CGT des retraités de l'AP-HP.

- 'De plus en plus difficile' -

"Un costume de Fillon, c'est un an de retraite!", s'exclame sur le Vieux Port marseillais, Stéphanie, 71 ans. Il est "difficile" de vivre avec "une retraite à 1.800 euros par mois et 700 euros de loyer", témoigne cette ex-agent d'accueil à EDF.

Infirmière à la retraite, Élisabeth Grand, cégétiste, déplore aussi que "les retraites stagnent depuis des années, alors que le coût de la vie augmente".

"Celui qui risque d'être élu, c'est Macron et lui on ne lui fait aucune confiance", poursuit la Marseillaise, alors que le candidat d'En marche! propose un système universel par points, indexé sur l'âge de départ, l'espérance de vie et la croissance.

A Toulouse, Jean Fort, responsable CGT clame au micro que "Non, les retraités ne sont pas des nantis".

"On demande une augmentation des retraites" et "une réelle protection sociale, pour que la Casa (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) serve réellement pour la perte d'autonomie", argumente le Toulousain.

"Avec notre petite retraite, on vit, mais c'est de plus en plus difficile", témoigne à Dijon Jean Catheno, retraité de la fonction publique. A 72 ans, il dit avoir dû rogner sur "la sortie cinéma, le resto, les petits cadeaux. J'achète aussi de moins en moins de livres".

"Les retraités sont toujours mis en conflit avec d'autres générations, or nous sommes dans la rue pour des revendications qui nous concernent mais aussi nos enfants et petits-enfants", explique le Lillois Jacques Lefevre, responsable CGT des retraités du Nord.

"Il y a tant d'économies non faites aujourd'hui en France qu'on peut parfaitement cesser de faire payer toujours les mêmes, y compris les retraités", a réagi dans un communiqué la candidate du Front national, Marine Le Pen.

bur-est/cel/nm

EDF - ELECTRICITE DE FRANCE (Isin = FR0010242511)

PRESIDENTIELLE : QUE PENSER DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS SUR LES RETRAITES ?

OLIVIER PASSET, XERFI



La Tribune publie chaque jour des extraits issus des analyses diffusées sur Xerfi Canal. Aujourd'hui, que penser des propositions des candidats sur les retraites ?

Même s'il peut sembler avoir mené moins loin les réformes que d'autres pays, le système des retraites français est un de ceux qui s'équilibre le mieux à long terme. L'âge de départ à la retraite, légal et effectif, est certes plus faible que chez la plupart de nos voisins. Mais l'augmentation programmée du nombre d'années de cotisation combinée à des règles d'indexation des retraites rigoureuses, assurent a priori un quasi équilibre financier à long terme.

NOTRE SYSTÈME S'EN SORT BIEN, MAIS À MOYEN TERME UNE PHASE CRITIQUE S'ANNONCE

Au final la France s'en sort plutôt bien financièrement pour trois raisons essentielles : 1/ Le taux de dépendance se dégrade bien moins qu'ailleurs, grâce à la natalité. 2/ Le pouvoir d'achat des retraites évolue moins vite que celui des actifs. 3/ Les sources de financement s'élargissent graduellement à l'impôt et à la CSG.

Cependant nos modalités d'ajustement ne résolvent pas tout. On sait qu'elles risquent de faire ressurgir à terme un problème de pauvreté des retraités, ou de certains retraités, qui jusqu'ici a été particulièrement bien contenu, puisque la France est championne de l'OCDE en la matière avec un taux de pauvreté minimal. On sait aussi que, si le système s'équilibre à long terme, il passe à moyen terme par des phases critiques, compte tenu du choix français d'un ajustement graduel. Notamment si la croissance n'est pas au rendez-vous.

Face à ces problèmes de solvabilité et d'équité que proposent les candidats ?

FILLON : RÉÉQUILIBRER LES FINANCES, AU DÉTRIMENT DE L'ÉQUITÉ

Seul François Fillon s'érige en candidat du stress financier. Il relaie l'idée admise, mais non nécessairement avérée, qu'en la matière la France va dans le décor. Il est fidèle ici à l'idée maîtresse de son programme, à savoir que la France court à la faillite : retraite à 65 ans, éradication des régimes spéciaux, du compte pénibilité, et ajout d'un étage par capitalisation comme en Allemagne.

Tout va dans le sens d'une meilleure solvabilité du système. Il a rééquilibré plus récemment son projet en proposant une revalorisation des plus petites retraites. L'effort demandé traite donc en partie le problème du risque de montée de la pauvreté. Mais l'équité est clairement placée au second plan. Peu importe pour lui, notamment, l'espérance de vie très inégale des différentes catégories de travailleurs retraités.

LE PEN ET MÉLENCHON : RETOUR À LA RETRAITE À 60 ANS

A l'autre bout du spectre, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen. L'enjeu de solvabilité du système est chez eux totalement évacué. Ou disons que les deux candidats sont prêts à mobiliser des prélèvements supplémentaires pour renforcer l'équité du système, et annuler les ajustements les plus récents. L'un comme l'autre placent le retour à 60 ans de l'âge légal de départ à la retraite et le retour à 40 ans du nombre d'années de cotisations au cœur de leur programme.

Chacun prône, avec quelques variantes, une meilleure prise en compte de la pénibilité et des carrières précoces. Et appelle à une revalorisation de la composante des retraites qui relève du régime de solidarité. Ce à quoi Jean-Luc Mélenchon ajoute une retraite pleine calée sur le SMIC, et à défaut supérieure au seuil de pauvreté. Chez ces deux candidats, les revenus du capital seront largement mis à contribution pour financer ces réformes.

HAMON : LE CANDIDAT DU STATU QUO

Entre ces deux situations polaires, Benoît Hamon est plutôt le candidat du statu quo. Il maintient les paramètres du système en l'état, et ajoute un zest d'équité par la prise en compte de la pénibilité dans le calcul des cotisations et une augmentation du minimum vieillesse, dont l'ampleur n'est pas précisée. Il y ajoute la prise en compte du temps consacré aux engagements associatifs dans la durée de cotisation.

MACRON : UN NOUVEAU RÉGIME À POINTS QUI PÉNALISE LES PLUS AVANTAGÉS

Reste enfin Emmanuel Macron... plus inclassable. Car c'est le seul à sortir du paramétrage du système tel qu'il existe aujourd'hui. Sur le papier cela ressemble à un statu quo. Il s'en tient aux réformes de 2010 et 2013. Mais il propose un régime à points, qui revient à gommer l'hétérogénéité des régimes et à modifier les règles d'indexation, la valeur du point étant fixée de sorte à assurer un équilibre automatique.

Qui seront les perdants de ce nouveau régime ? Ceux qui bénéficient de régimes spéciaux avantageux. Les fonctionnaires notamment. Quant au pouvoir d'achat des retraites, difficile à dire si le régime par points est moins favorable que le système actuel. Pas nécessairement, puisque un régime à points comporte un intéressement à la croissance et à la productivité, qui si elles sont là, peut s'avérer plus avantageux que le système actuel, qui n'en comporte quasiment pas.

Bref, cette campagne nous dit une chose. Le psychodrame français des retraites n'est pas près de se refermer. En décalage, comme souvent en France, avec une réalité moins alarmante qu'on ne le dit.

>> Plus de vidéos sur le site Xerfi Canal, le médiateur du monde économique

81% DES FRANÇAIS PENSENT QUE LEUR POUVOIR D'ACHAT A BAISSÉ

LASZLO PERELSTEIN



La majorité des Français estiment que leur pouvoir d'achat a baissé ces dernières années. Jean-Luc Mélenchon est vu comme le candidat le plus capable d'améliorer le pouvoir d'achat, selon ce même sondage.

Les statistiques de l'Insee ont beau dire le contraire, pour la majorité des Français, le pouvoir d'achat est en baisse. Ils sont ainsi 81% à avoir eu le sentiment que celui-ci était en baisse au cours des dernières années (46% témoignent d'une forte baisse et 35% d'une légère baisse), selon un sondage Ipsos / Sopra Steria diffusé jeudi 30 mars au soir et réalisé pour France Télévisions et Radio France. *A contrario*, seuls 12% des sondés pensent qu'il "a augmenté" (dont 3% qu'il "a beaucoup augmenté") et 7% qu'il est resté "stable". Si l'on agrège ces deux dernières statistiques, 19% des Français pensent que le pouvoir d'achat n'a pas baissé.

EPARGNE : 11% DES FRANÇAIS DISENT PUISER DANS LEURS ÉCONOMIES

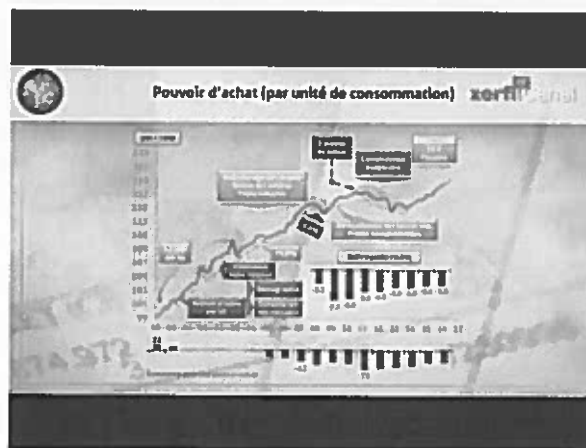
Cette diminution ressentie du pouvoir d'achat pèse directement sur les finances des Français puisqu'ils sont seulement un tiers (35%) à avoir déclaré pouvoir mettre de l'argent de côté (34% "un peu" et 1% "beaucoup"), tandis que 45% des sondés parviennent "*tout juste [à] boucler leur budget*" avec leurs revenus. Plus alarmant, 11% vivent en partie sur leurs économies et 9% "*à découvert à grâce à un ou plusieurs crédits*".

LOISIRS, SANTÉ, IMPÔTS : LE PODIUM DES DÉPENSES DIFFICILES À ACQUITTER

Au niveau des postes de dépenses, ce sont les loisirs qui sont le plus souvent victimes d'éventuelles coupes de budget. Plus de deux tiers des sondés (68% : 37% souvent et 31% parfois) estiment avoir ressenti des difficultés financières pour s'acquitter des frais liés. Viennent ensuite les dépenses de santé (46%, avec 13% répondant "souvent") et les impôts (43%, 13% répondant "souvent").

ET POURTANT, LE POUVOIR D'ACHAT A BEL ET BIEN AUGMENTÉ

Après avoir baissé pendant les années qui ont suivi la crise, le pouvoir d'achat des ménages est reparti à la hausse depuis 2014, d'après l'Insee. Au troisième trimestre 2016, il gagnait +0,6%, après avoir pris +0,2% le trimestre précédent (et +1,6% sur l'ensemble de l'année 2015), profitant de l'aménagement de la décote de l'impôt sur le revenu et de l'augmentation de la masse salariale



<https://www.youtube.com/embed/9ZXt1SxmjE4>

MÉLENCHON, CHAMPION DU POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS...

À qui faire confiance pour redresser ce pouvoir d'achat vu comme baissier ? Jean-Luc Mélenchon, ont répondu 43% des sondés. Le candidat de "La France insoumise" reçoit la confiance de ses propres électeurs déclarés (89%) mais aussi de ceux de Benoît Hamon (65%) et même ceux d'Emmanuel Macron (53%). Il est suivi par le leader du mouvement En Marche ! avec 38%, puis par le vainqueur de la primaire du Parti socialiste (34%) ; viennent ensuite Marine Le Pen (FN, 28%) et François Fillon (Les Républicains, 20%) en queue de peloton.

| Lire Fillon se pose en chantre du pouvoir d'achat pour avoir épaulé Free Mobile

... MAIS LE MOINS CRÉDIBLE SUR L'APPLICATION DE SON PROGRAMME ÉCONOMIQUE

Les Français font montre de confiance vis-à-vis des candidats mais restent néanmoins méfiants, habitués aux promesses rarement tenues. Un précédent sondage OpinionWay réalisé du 20 au 23 mars montrait ainsi que, selon la majorité des sondés, les candidats n'appliqueraient pas leur programme économique une fois à la tête de l'État. À ce titre, Jean-Luc Mélenchon arrivait d'ailleurs bon dernier, avec seulement 34% d'opinions favorables. François Fillon, premier, s'établissait, lui, à 47%.

Le pouvoir d'achat un thème phare

- Tous les candidats à l'élection présidentielle proposent des mesures en faveur des revenus modestes
- Et rivalisent de propositions pour séduire les électeurs

SOCIAL

Solveig Godchuck
@Solwit

Les fins de mois difficiles se font sentir avant l'élection présidentielle. Quatre Français sur dix (37 %) considèrent que le pouvoir d'achat doit être un sujet « prioritaire », et la moitié (56 %) qu'il doit tenir une place « importante » dans la campagne, selon un sondage Ipsos/Sopra Steria pour Radio France et France Télévisions, publié jeudi. Cette exigence est exprimée de manière particulièrement forte par les électeurs de Marine Le Pen (45 % d'entre eux font du pouvoir d'achat une priorité), puis ceux de François Fillon et Emmanuel Macron (38 % et 37 %). Chez les électeurs de gauche, cette préoccupation est moins prégnante (34 % chez les sympathisants de Jean-Luc Mélenchon et 32 % chez ceux de Benoît Hamon).

Près de la moitié (45 %) des personnes sondées bouclent tout juste leur budget en fin de mois. 35 % des Français déclarent parvenir à mettre de côté de l'argent à chaque fin de mois – avec une vraie différence du côté de l'électorat d'Emmanuel Macron, où le pourcentage d'épargnants atteint 57 %. L'inquiétude des Français n'est pas toujours fondée : si l'on se reporte aux chiffres de l'Insee (voir graphique), malgré une chute prononcée fin 2012, le pouvoir d'achat n'a pas baissé en France depuis le début du quinquennat. Mais ce ne sont pas les statistiques qui décident d'un bulletin de vote.

Conscients de cette situation et de l'attente forte des électeurs sur la question du pouvoir d'achat, tous les candidats avancent des propositions. La plus radicale est sans doute

celle du revenu universel d'existence promis par Benoît Hamon. « Qui d'autre propose quoi que ce soit sur le pouvoir d'achat ? » a martelé le candidat socialiste sur France Info jeudi. *Moi, je mets 35 milliards d'euros de relance de notre économie par le pouvoir d'achat.* Il a cité l'exemple d'un employé au SMIC à mi-temps, payé 550 euros, qui gagnerait 400 euros de plus. Cette allocation différentielle dégressive, de 600 euros par mois maximum, remplacerait à la fois la prime d'activité des travailleurs modestes et le revenu de solidarité active. Selon une note de l'OFCE publiée mercredi par Xavier Timbeau et Pierre Madec, cette réforme ferait de la France « l'un des pays les plus égalitaires de l'Union », en relevant le niveau de vie médian de 3,6 % et en abaissant le taux de pauvreté à 8,5 % de la population, contre 13,4 % aujourd'hui. Les ménages du premier décile augmenteraient leur niveau de vie moyen de 38 %, et ceux du deuxième décile de 13 %.

Séries de mesures

Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen font aussi campagne sur le pouvoir d'achat. Ils s'emploient à séduire les ouvriers, les employés, les agriculteurs et les retraités modestes. Les mesures qu'ils proposent seraient immédiatement visibles sur la feuille de paie ou la feuille d'imposition et faciles à comprendre. Le candidat de la France insoumise promet que le SMIC passerait de 1.500 euros à 1.700 euros brut « pour commencer », avec un objectif de 1.700 euros net « pour finir ». Marine Le Pen se revendique comme « la candidate du pouvoir d'achat », avec 40 milliards d'euros à la clé : moitié en baisses d'impôts, moitié en revalorisation des petits salaires, retraites, allocations han-

...

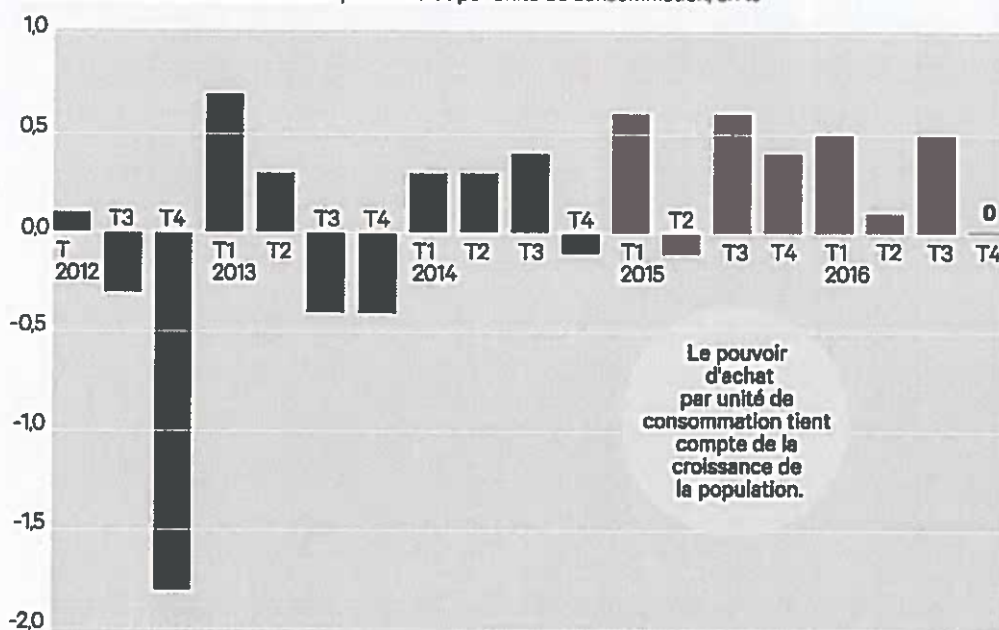
... l'achat s'est imposé comme l'axe de la campagne

... Les candidats présidentiels promettent de restaurer le pouvoir d'achat des ménages. Les candidats à la présidentielle promettent de restaurer le pouvoir d'achat des ménages.

... Les candidats ont mis plus de temps pour parler du pouvoir d'achat. François Fillon, qui avait concentré ses gestes sur une frange plus aisée (allocations familiales, quotient familial) et promis une hausse de la TVA, a fait des concessions fin janvier sous la pression des sarkozystes et des juppéistes : revalorisation des petites retraites et transformation d'une mesure initiale de suppression de cotisations, pour que les salariés les mieux payés n'en profitent pas plus. Emmanuel Macron a renchéri en présentant comme le candidat « qui permet aux Français de vivre de leur travail », et dégainé une série de mesures : forte hausse de la prime d'activité, baisses de cotisations sociales, suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. ■

Le pouvoir d'achat des ménages

Variation trimestrielle du revenu disponible brut par unité de consommation, en %



• LES ÉCHOS • / SOURCE : INSEE

Les petits retraités tout particulièrement choyés

A droite comme à gauche, les candidats à la présidentielle veulent prioritairement revaloriser le minimum vieillesse.

Scize millions de retraités, cela fait beaucoup d'électeurs potentiels. d'autant qu'ils se rendent assidûment aux urnes. Au nom du pouvoir d'achat, les candidats à la présidentielle ont tous prévu un coup de pouce pour les petites retraites. Pas question pour eux de revaloriser l'ensemble des pensions, d'autant plus que, de manière générale, le niveau de vie des retraités est légèrement plus élevé que celui des actifs. Tous les « grands » candidats proposent plutôt d'augmenter le

minimum vieillesse, c'est-à-dire la retraite plancher.

Dans le cas de Jean-Luc Mélenchon, la revalorisation n'est pas anecdotique : le candidat de La France insoumise veut faire passer ce plancher de 800 euros mensuels, son montant actuel, au niveau du SMIC (1.150 euros net). Marine Le Pen augmenterait, quant à elle, ce minimum vieillesse de 20 %, un geste qui coûterait, selon elle, 600 millions d'euros. La candidate du Front national inclut également les retraités dans sa « prime de pouvoir d'achat », qui doit rapporter en moyenne 80 euros mensuels aux revenus inférieurs à 1.500 euros. Enfin, sa promesse de créer une cinquième branche de la

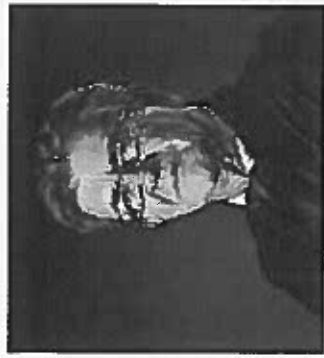
Sécurité sociale, qui prendrait en charge toutes les dépenses de santé, d'action sociale et d'hébergement liées à la perte d'autonomie pour environ 9 milliards d'euros par an, est aussi une façon de soutenir financièrement les personnes âgées et leur famille.

Promesses détaillées

Avec Benoît Hamon, le minimum vieillesse serait revalorisé de 10 % comme tous les minima sociaux, donc de 80 euros par mois. Le candidat socialiste prévoit également 3 milliards d'euros pour la dépendance, en maison de retraite ou à la maison. Pour Emmanuel Macron, le minimum vieillesse doit être porté « au-delà de 900 euros ». François

Fillon a, lui, détaillé ses promesses pour les retraités modestes fin janvier, afin d'adoucir la potion amère de son programme de redressement économique du pays. Toutes les pensions du régime de base comprises entre 800 et 1.000 euros augmenteraient ainsi de plus de 300 euros par an, soit 25 euros par mois. Cette mesure concernerait 4 millions de Français. Les veufs et les veuves bénéficieraient, quant à eux, d'une augmentation d'au moins 600 euros par an, soit 50 euros par mois, de leur pension de réversion. François Fillon veut, peut-être, faire oublier la suppression de la demi-part des veuves, décidée sous son gouvernement - une demi-part que Marine Le Pen veut d'ailleurs rétablir. — S. G.

Les mesures clefs des cinq principaux candidats



Jean-Luc Mélenchon, La France insoumise. Photo Joël Sager/AFP

Mélenchon : le SMIC revalorisé

« Le travail est la source de la création des richesses, les travailleurs doivent obtenir leur dû », considère Jean-Luc Mélenchon, qui s'oppose donc à l'idée d'un revenu universel, même s'il compte instaurer pour les jeunes de 18 à 25 ans une allocation d'autonomie. Le candidat prévoit d'augmenter le SMIC net mensuel de 16 % d'ici son arrivée au pouvoir. Il passerait ainsi de 1.150 euros par mois à 1.326 euros net. Quant aux fonctionnaires, ils bénéficieraient d'une hausse de leur point d'indice. Les minima sociaux seraient revalorisés, avec la mise en place d'une « garantie dignité » de 1.000 euros par mois, afin qu'aucun niveau de vie ne reste sous le seuil de pauvreté. Pour favoriser le pouvoir d'achat des classes moyennes, Jean-Luc Mélenchon veut aussi rendre plus progressif l'impôt sur le revenu en imposant un barème de 14 tranches (contre 5 aujourd'hui). ■



Benoît Hamon, PS. Photo Joël Sager/AFP

Hamon : le revenu universel

Le candidat du PS propose un revenu universel d'existence, dont le coût est estimé à 35 milliards. Il concernera tous les adultes qui gagnent moins de 2.200 euros net par mois (1,9 SMIC). Il sera dégressif, avec un montant maximal de 600 euros par mois dans un premier temps. Dès 2018, un étudiant qui travaille 1 jour par semaine gagnera 749 euros au lieu de 231 euros, un agriculteur payé 576 euros passera à 973 euros, un couple d'ouvriers au SMIC de 2.304 euros à 2.694 euros. Dans une deuxième étape, le revenu universel d'existence serait étendu : « Je réunirai ensuite une conférence sociale pour programmer les étapes suivantes, qui permettront la généralisation progressive à l'ensemble des Français et son augmentation à 750 euros », indique Benoît Hamon, qui veut par ailleurs « augmenter le SMIC et les minima sociaux ». ■



Emmanuel Macron, En marche. Photo Joël Sager/AFP

Macron : la hausse de la prime d'activité

Emmanuel Macron veut revaloriser la prime d'activité, créée en 2016 par le gouvernement auquel il appartenait et qui coûte déjà 4,4 milliards. Le candidat ne compte pas l'élargir aux salaires supérieurs à 1,3 SMIC, mais la revaloriser de 50 %. La prime doublerait quasiment au niveau du SMIC, passant de 132 à 212 euros par mois, soit un surplus de 80 euros mensuels, pour un coût de 2,1 milliards d'euros supplémentaires. Par ailleurs, les cotisations salariales pour la maladie et le chômage seraient supprimées, ce qui ferait gagner 20 euros par mois aux travailleurs au niveau du SMIC. Cette mesure sera compensée par une hausse de la CSG sur l'ensemble des revenus. Le candidat d'En marche à l'élection présidentielle veut également rétablir l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. ■



François Fillon, Les Républicains. Photo Joël Sager/AFP

Fillon : abattement de cotisations

François Fillon promet un abattement forfaitaire généralisé des cotisations sociales salariales, soit un gain immédiat de 350 euros par an par salarié, pour un coût de 7,7 milliards qui sera financé par la hausse de deux points du taux normal de TVA. Cette mesure a été préférée au projet initial de suppression de la cotisation salariale maladie, qui aurait été proportionnelle aux salaires. Il veut aussi remplacer la prime d'activité, le revenu de solidarité active, l'allocation de solidarité spécifique et les allocations logements par une « allocation sociale unique » (ASU). Elle rassemblerait les travailleurs modestes, les pauvres, les chômeurs en fin de droits et les locataires peu fortunés. Les bénéficiaires devront s'engager à se former ou à chercher un emploi, et « en cas d'efforts insuffisants, l'allocation sera diminuée et suspendue en cas de récidive ». ■



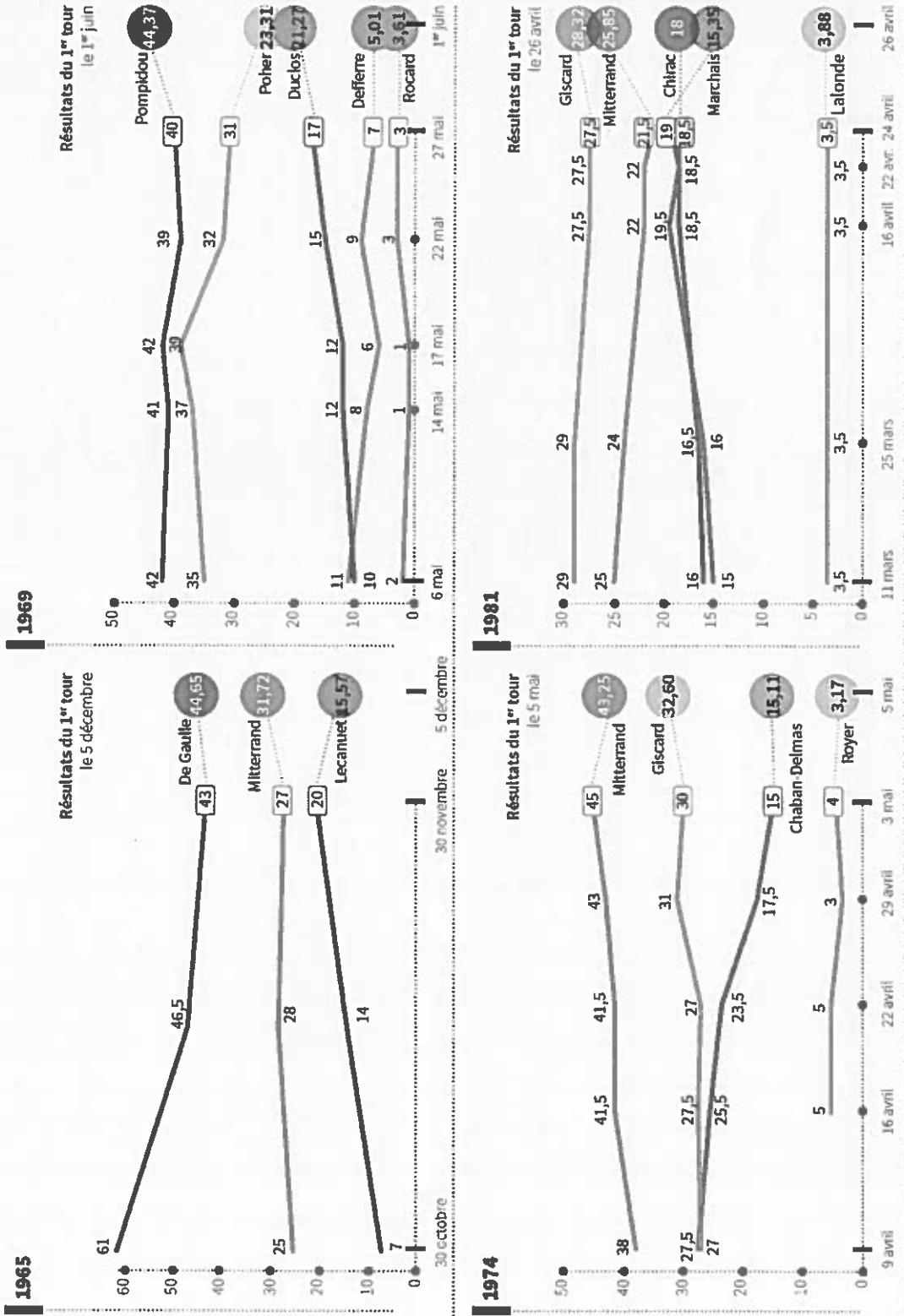
Marine Le Pen, Front national. Photo Joël Sager/AFP

Le Pen : une prime de pouvoir d'achat

Marine Le Pen compte instaurer une prime de pouvoir d'achat (PPA) de 80 euros par mois, en moyenne, pour les revenus jusqu'à 1.500 euros par mois. Elle serait financée par une contribution sociale sur les importations de 3 %. Marine Le Pen veut aussi revaloriser le point d'indice de la fonction publique. Vingt milliards d'euros iraient au total à la PPA et à la revalorisation des prestations pour les handicapés ou les personnes âgées. Elle promet aussi 20 milliards supplémentaires en baisses d'impôts. Cela passe par la défiscalisation des heures supplémentaires, pour redonner 500 euros par an aux 9 millions de Français qui en effectuent. Il y aurait aussi des baisses d'impôt sur le revenu (-10 % pour tous, sauf la dernière tranche) le rétablissement de la demi-part des veuves et la défiscalisation de la majoration de pension pour famille nombreuse. ■

Présidentielle: les sondages à l'épreuve des résultats

Depuis 1965, les intentions de vote au premier tour reflètent globalement les scores finaux des candidats



A vingt-cinq jours du premier tour de l'élection présidentielle, dimanche 23 avril, les sondages donnent un net avantage pour la qualification au second tour à Marine Le Pen et à Emmanuel Macron. Les deux candidats sont au coude-à-coude, autour de 25 %, et devancent nettement celui qui, pour l'instant, occupe la troisième marche du podium, non qualifiée, François Fillon, donné aux alentours de 18 %.

Cela signifie-t-il que les jeux sont faits ? Bien fol qui s'y risquerait. Il suffit d'observer la courbe des sondages depuis la primaire de la droite, fin novembre 2016, pour en faire le constat. A cette date, le candidat de la droite est donné largement gagnant, avec près de 30 % des voix. Passé l'effet post-primaire, M. Fillon s'est maintenu autour de 25 % jusqu'à la mi-janvier. Les révélations du *Canard enchaîné* sur les emplois de son épouse ont précipité sa chute. Et, depuis, la dernière semaine de février, il continue de lentement décliner.

Les courbes de M. Fillon et de M. Macron se sont croisées fin janvier. Le candidat d'En Marche était crédité de 15 % des intentions de vote fin novembre 2016. Il n'a quasiment cessé de grimper depuis. Dans la seconde moitié de février, correspondant à l'annonce de l'alliance avec François Bayrou, les intentions de vote en sa faveur connaissent un véritable sursaut. Il a rejoint Marine Le Pen depuis la mi-mars.

La candidate d'extrême droite, en revanche, est créditée par les sondages d'une étonnante stabilité, autour de 25 %. Il semblerait que les multiples procédures judiciaires la visant, elle ou son entourage, n'aient aucun effet sur son électoral, fortement stabilisé, à l'inverse de celui de M. Macron. De même, les intentions de vote en fa-

Présidentielle...

...

veur de Jean-Luc Mélenchon n'ont connu au cours des quatre derniers mois que de faibles variations, oscillant autour de 12 % à 13 %. Pourtant, depuis la marche des « Insoumis », le 18 mars à Paris, qui a rassemblé près de 100 000 personnes, et le premier débat télévisé entre les cinq principaux candidats, le 20 mars, il enregistre une dynamique en sa faveur, qui le rapproche des 15 % et lui a permis de repasser devant Benoît Hamon.

Le candidat du Parti socialiste est celui qui éprouve les plus grandes fluctuations. Début décembre 2016, alors que François Hollande a annoncé qu'il renonçait à se représenter, il est loin d'être le favori de la primaire à gauche qui doit être organisée les 22 et 29 janvier. Il n'est alors crédité que de 4 %. Sa cote connaît un brusque bond après sa désignation : il grimpe alors jusqu'à 17 % début février. Depuis, les intentions de vote en sa faveur s'effritent et, fin mars, il est retombé autour de 12 %.

Chez les candidats de moindre envergure, seul Nicolas Dupont-Aignan semble parvenir à tirer son épingle du jeu, avec même un léger frémissement depuis la mi-mars, qui l'amène autour des 5 %.

Coup de théâtre

Est-ce que ces dynamiques vont se poursuivre, s'accroître ou s'inverser dans les jours à venir ? Dans cette élection à nulle autre semblable, aucun rebondissement n'est à exclure, pas même l'effondrement de l'un ou l'autre des candidats. Les précédents existent. Le plus significatif étant celui de Jacques Chaban-Delmas, en 1974. Un mois avant le premier tour, le candidat gaulliste est au coude-à-coude avec Valéry Giscard d'Estaing, à 27 % des intentions de vote. Mais, « trahi » par Jacques Chirac et une quarantaine de parlementaires UDR, il chute inexorablement et finit à 15 %. Éliminé.

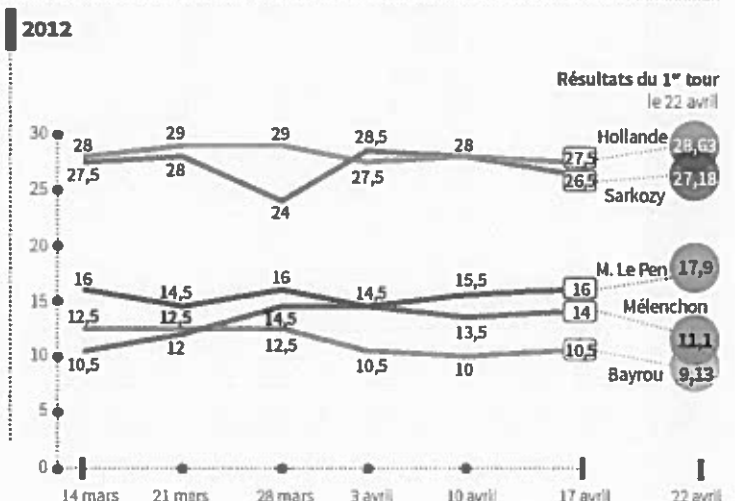
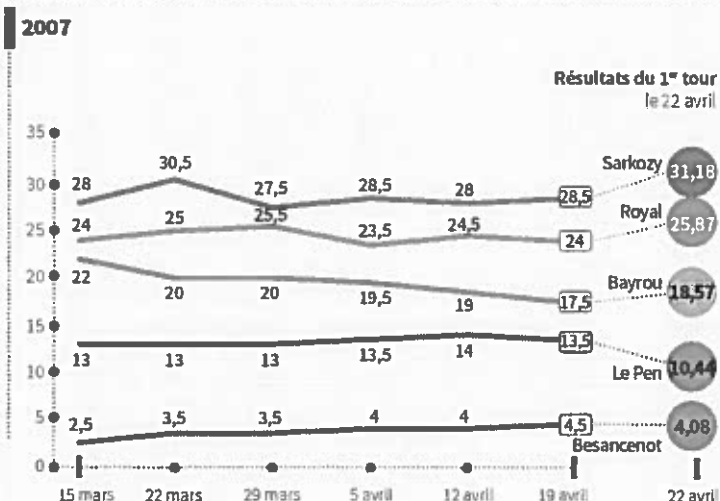
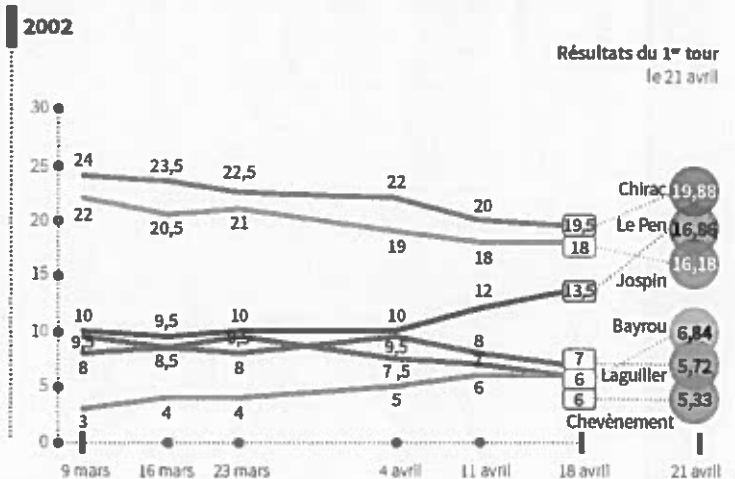
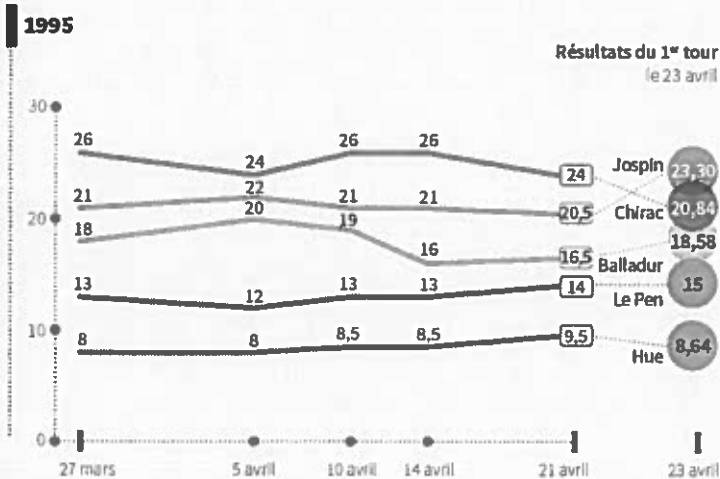
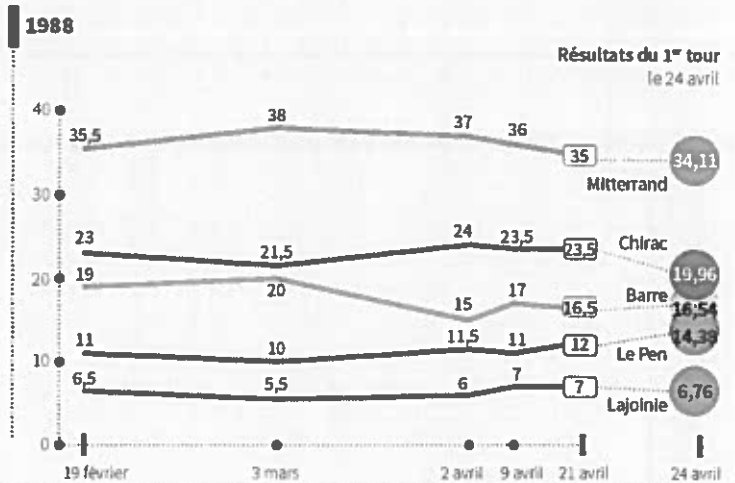
En 1995, dans le mois précédent le premier tour, les sondages ont, jusqu'au dernier moment, placé Jacques Chirac devant Lionel Jospin, avec un écart significatif de l'ordre de 4 points dans la dernière semaine. Ce dernier virera pourtant en tête avec 2,5 points d'avance sur son concurrent, qui l'emportera néanmoins au second tour.

Enfin, le plus gros coup de théâtre intervient en 2002. Un mois avant le premier tour, Jean-Marie Le Pen est crédité de 10 % des intentions de vote. A quelques jours du scrutin, la moyenne des sondages ne lui accorde encore que 13,5 %, à 4,5 points derrière Lionel Jospin. Il devancera finalement celui-ci d'un demi-point, avec 16,9 % des voix, et, pour la première fois, le candidat d'extrême droite se qualifiera pour le second tour. ■

PATRICK ROGER

1995 et 2002, deux scrutins qui ont contredit les sondages

MOYENNES DES INTENTIONS DE VOTE DES SONDAGES UN MOIS AVANT LE PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, EN % DES PERSONNES INTERROGÉES, ET RÉSULTATS DU PREMIER TOUR, EN % DES SUFFRAGES EXPRIMÉS



INFOGRAPHIE ROMAIN IMBACH - PATRICK ROGER
SOURCES : IFOP (1965, 1969) ; MOYENNE DES SONDAGES POUR LES AUTRES SCRUTINS : LE MONDE

Macron veut reporter d'un an la retenue à la source

Cette décision pourrait poser un problème de constitutionnalité.

GUILAUME GUICHARD
@GuillaumeGui

FISCALITÉ Le leader d'En marche a décidé de faire un pas en arrière... Emmanuel Macron a confirmé mercredi l'information du *Figaro* selon laquelle il envisage, s'il remporte la présidentielle, de reporter d'un an la mise en place du prélèvement à la source. « Je pense que c'est une bonne réforme, donc elle se fera, mais elle se fera avec la méthode décidée, c'est-à-dire expérimenter, regarder les problèmes et les corriger », et ce,

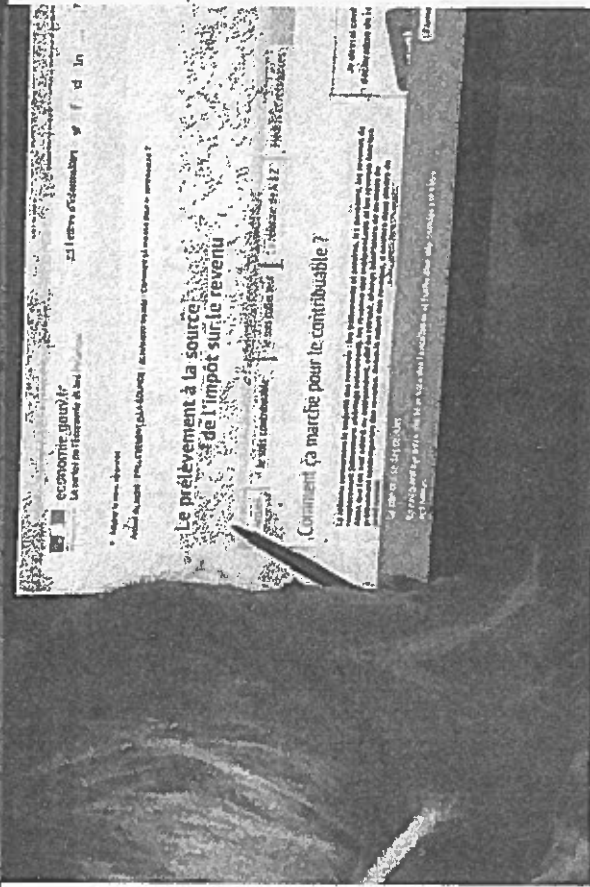
durant « la première année », a-t-il détaillé sur Europe 1.

L'expérimentation commencerait le 1^{er} janvier. L'ancien inspecteur des finances sait quelles embûches peuvent plomber une réforme de cette ampleur. « Il y aura inévitablement des loups techniques et dans l'incertitude totale, a-t-il insisté. Je ne vais pas généraliser quelque chose dont je ne suis pas certain de la robustesse technique. » Christian Eckert, le secrétaire d'État au Budget, a justement indiqué il y a une semaine qu'une phase de test serait lancée cet été...

Le Sénat propose d'exonérer jusqu'à 3 000 euros les revenus en ligne

Le Sénat propose d'exonérer d'impôt et de prélèvements sociaux les 3 000 premiers euros gagnés par les Français sur les plateformes collaboratives en ligne, type Airbnb ou BlaBlaCar. « Cela permettrait d'exonérer les revenus accessoires et occasionnels des particuliers », explique le rapport annexé à la

proposition de loi déposée sur le sujet par le groupe de travail de la commission des finances du Sénat et portant sur les modalités de recouvrement de l'impôt à l'heure de l'économie numérique. Aujourd'hui, seuls les revenus inférieurs à 305 euros par mois sont exonérés, tout en devant être déclarés. G. C.



Prévue en janvier 2018, l'entrée en vigueur de la réforme coïnciderait avec une des principales mesures sociales du candidat d'En marche! En faveur du pouvoir d'achat des salariés.

Le plan B du patronat
Reste que le report d'un an du prélèvement à la source entraînera mécaniquement celui de « l'année de transition », une année blanche durant laquelle les ménages sont normalement exonérés d'impôt sur leurs revenus non exceptionnels (salaires, pension...). Et ce, pour

Voilà pour l'argument officiel. Officieusement, une seconde raison a convaincu le candidat de reporter la dernière réforme fiscale de François Hollande. Prévue en janvier 2018, son entrée en vigueur coïncidera avec une des principales mesures sociales du candidat d'En marche! En faveur du pouvoir d'achat des salariés, à savoir l'augmentation du salaire net via le transfert des cotisations salariales santé et chômage sur la CSG. Or, par un malheureux effet de calendrier, le gain de 500 euros par an - promis pour un salaire mensuel de 2 200 euros net - généré par l'opération serait en par-

tie annulé par la retenue sur la feuille de paie de la première mensualité de l'impôt sur le revenu. « C'est comme si la hausse de salaire net était annulée, on fait mieux comme mesure positive », ironise un membre de l'équipe de Macron.

Par ailleurs, le revirement du candidat - qui avait soutenu la réforme à Bercy - redonne un espoir aux chefs d'entreprise. « C'est une bonne nouvelle si cela permet d'expérimenter notre plan B ou toute autre solution qui éviterait de passer par l'entreprise », réagit Geoffroy Roux de Bézières, vice-président du Medef en charge de la fiscalité. Redoutant des problèmes de confidentialité, les entreprises ne veulent pas prélever l'impôt en lieu et place du fisc. Le Medef propose donc que la retenue à la source soit transformée en « acompte contentieux » prélevé sur le compte des contribuables, et non plus sur leur salaire. Une solution qui a retenu l'attention de... François Fillon. ■

éviter lors de l'entrée en vigueur de la réforme une double imposition, au titre des revenus de l'année précédente (2017) et de l'année en cours (2018). Comme la décision de repousser l'année blanche interviendrait au beau milieu ou à la fin de celle-ci, certains experts s'interrogent sur la constitutionnalité de l'opération. « Le principe de sécurité juridique serait grandement fragilisé et les contribuables pourraient contester ce report », analyse Gaëlle Menu-Lejeune, avocate fiscaliste associée chez Fidal. L'équipe d'Emmanuel Macron se dit pour sa part confiante en la solidité de la démarche.

JEAN-FRANÇOIS FREY PHOTOGRAPHY L.A.S.A.C.E./M&P

VU D'AILLEURS | CHRONIQUE

PAR KEMAL DERVIS

Le revenu de base, premiers pas vers une sécurité sociale moderne

Les dispositifs de revenu universel de base (RUB) attirent beaucoup l'attention ces temps-ci. Bien sûr, l'idée – fournir à tous les résidents réguliers d'un pays une somme d'argent forfaitaire indépendante du travail – n'est pas nouvelle. Le philosophe Thomas More la préconisait déjà au XVI^e siècle et bien d'autres, notamment Milton Friedman à droite et John Kenneth Galbraith à gauche, en ont proposé plusieurs variantes au fil du temps. Mais l'idée a récemment fait l'objet d'une plus large adhésion, certains la considérant comme une solution aux perturbations économiques liées au développement technologique de notre époque. Quel est son véritable potentiel ?

L'attrait d'un RUB tient à trois caractéristiques principales : il offre un « plancher » social de base à tous les citoyens ; il permet aux gens de choisir comment l'utiliser ; il pourrait aider à rationaliser la bureaucratie dont dépendent de nombreux programmes de sécurité sociale. Un RUB serait également totalement « portable », aidant ainsi les citoyens qui

changent souvent d'emploi ou sont travailleurs indépendants et ne peuvent donc pas dépendre d'un employeur à long terme pour leur assurance sociale.

Considérant qu'un RUB est un moyen simple pour limiter la pauvreté, beaucoup de politiciens de gauche l'ont intégré à leur programme. De nombreux ultralibéraux aiment aussi le concept, car il permet – en fait, exige – que les bénéficiaires choisissent librement la façon de dépenser l'argent. Le concept de RUB séduit aussi ceux qui se concentrent sur la façon dont le développement économique peut remplacer au moins une partie de l'aide en nature qui est aujourd'hui accordée aux pauvres. Déjà, divers programmes sociaux locaux en Amérique latine contiennent des éléments des RUB, bien qu'ils soient ciblés vers les pauvres et conditionnés à certains comportements, comme le fait que les enfants fréquentent régulièrement l'école. Cependant, la mise en œuvre d'un véritable RUB serait difficile. L'exercice le plus périlleux est de déterminer la somme d'argent effectivement versée à chacun.

Aux États-Unis et en Europe, un RUB de 2 000 dollars par an ne servirait pas à grand-chose, sauf peut-être à atténuer la pauvreté la plus extrême, même s'il était ajouté aux programmes d'aide sociale existants. Un RUB de 10 000 dollars ferait une réelle différence ; mais il pourrait coûter jusqu'à 10 % ou 15 % du PIB, en particulier s'il vient en complément des programmes sociaux existants.

PORTABILITÉ ET LIBRE CHOIX

Même avec une augmentation significative des recettes fiscales, un revenu de base aussi élevé devrait être combiné avec des réductions d'autres dépenses publiques – comme les prestations de chômage, l'éducation, la santé, le transport et le logement. Dans le marché du travail, transformé par les technologies numériques, l'une des caractéristiques les plus importantes du RUB est sa portabilité. En effet, insister sur une plus grande flexibilité du marché du travail, sans veiller à ce que les travailleurs puissent compter sur une continuité des filets de sécurité sociale, revient à défendre un monde déséquilibré dans

lequel les employeurs ont toute flexibilité et les employés très peu.

Afin d'augmenter la flexibilité pour les employeurs comme pour les employés, il est nécessaire de garder les caractéristiques essentielles du RUB que sont la portabilité et le libre choix. Or, seul le plus extrême des ultralibéraux serait d'avis que l'argent public soit distribué sans aucune orientation politique. Il serait plus judicieux de créer une politique sociale active capable de guider, dans une certaine mesure, l'utilisation des allocations.

Une proposition qui a émergé en France représente un pas dans la bonne direction. L'idée est de doter chaque citoyen d'un « compte personnel d'activité » contenant des « points » partiellement rachetables, qui fonctionneraient comme un compte d'épargne. Leurs propriétaires augmenteraient la contribution publique déjà substantielle qui leur est attribuée en travaillant, en étudiant ou en effectuant certains types de service civil. Ils pourraient ensuite puiser dans ces comptes en cas de besoin, en particulier pour la formation et la requalification.

C'est un bon compromis entre portabilité et choix personnel d'une part, et orientation des politiques sociales de l'autre, avec des éléments proches des comptes de sécurité sociale et de retraite individuelle utilisés aux États-Unis, tout en reflétant un engagement en faveur de la formation et de la requalification.

Le défi – pour les économies développées, au moins – est de développer des systèmes de solidarité sociale plus forts et rationalisés, dont les prestations suivent au fil du temps les personnes, tout en laissant plus de place au choix individuel de leur utilisation. ■

Traduit de l'anglais

par **Timothée Demont**
© Project Syndicate, 2017.
Project-syndicate.org



Kemal Derviş, ancien ministre des affaires économiques de Turquie et ancien administrateur du Programme de développement des Nations unies (PNUD), est vice-président de la Brookings Institution

OUTREMER-SOCIAL-FEMMES-VIOLENCES-AGRESSION,PREV

Le CESE se penche sur les violences faites aux femmes dans les Outre-mer (PAPIER D'ANGLE)

29/03/2017 16:42:04 GMT+02:00

#489812 DGTE 1641 ELG48 (4) AFP (621)

Par Cécile AZZARO

ATTENTION - Revoici avec bons mots clés ///

PARIS, 29 mars 2017 (AFP) - Les violences faites aux femmes sont plus nombreuses dans les Outre-mer que dans l'Hexagone, selon un rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cese), qui préconise la création de plus de places refuges pour les femmes victimes.

Plus largement, ce projet d'avis du Cese, qui sera voté mercredi en plénière recommande un rattrapage en terme de politique publique, soulignant les inégalités en terme de moyens mis en oeuvre pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Les auteurs du rapport, Ernestine Ronai et Dominique Rivière, soulignent le manque de données statistiques disponibles pour dresser un panorama complet des violences faites aux femmes dans chacun des territoires ultramarins.

Mais en se basant sur quelques études parcellaires déjà menées, le Cese souligne par exemple qu'à La Réunion, "les taux de violence sont du même niveau qu'en métropole alors qu'ils sont beaucoup plus élevés en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie" (études de 2002 et 2003).

Sur ce dernier territoire, le taux déclaré de violences faites aux femmes est 7 fois plus élevé qu'en métropole, selon une étude de 2016.

Le bilan 2016 de la délinquance souligne aussi que les cas de coups et blessures volontaires dans la sphère familiale sont les plus fréquents en Polynésie (4,2 faits pour 1.000 habitants) et en Nouvelle-Calédonie (3,5), contre 1,5 pour la moyenne métropolitaine.

En Guyane, une enquête de 2015 révèle que la violence au sein des ménages est 2 fois supérieure à l'Hexagone.

A La Réunion (étude de 2015), les violences sexuelles hors du ménage concernent 7% de la population (4,4% en Hexagone) et au sein du ménage, 3,9% des personnes sont exposées à la violence d'un proche (2,4% dans l'Hexagone).

Enfin, dans 8 territoires sur 11, le taux de coups et blessures volontaires dans la sphère familiale est significativement plus élevé que le niveau métropolitain, en particulier à Saint-Martin, en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Guyane.

- La parole 'entravée' -

Le Cese note parmi les facteurs aggravants des violences faites aux femmes dans les Outre-mer, "des histoires plurielles marquées par la violence (colonisation, esclavage, bagne)" et une insularité et la faible superficie de certains territoires qui "peuvent entraver la libération de la parole des victimes et rendre inopérant l'éloignement de la personne violente ou le choix d'un lieu anonyme pour un accueil".

Il souligne aussi "un contexte socio-économique difficile", avec des taux de chômage plus élevés que dans l'Hexagone, "une vie commune de plusieurs générations dans un même logement (...) qui peut favoriser une promiscuité générant des violences intrafamiliales", et une proportion de personnes sans diplôme plus élevée.

Parmi ses 40 recommandations, le Cese insiste sur la nécessité de déployer dans les Outre-mer le téléphone Grave Danger (téléphone portable pour alerter les secours). Il devrait être généralisé depuis août 2014 mais il "ne fait pas encore l'objet d'un déploiement dans tous les Outre-mer du fait de la diversité des opérateurs téléphoniques sur ces territoires et des problèmes de réseau".

Il recommande de mieux doter les Outre-mer en lieux d'écoute et d'orientation pour les femmes victimes, de mettre en place dans tous les territoires des "numéros verts dont les écoutants doivent être des professionnels" et "le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie".

Il recommande aussi que les campagnes de sensibilisation contre les violences faites aux femmes soient renforcées, et que "les supports innovants de diffusion, tel un projet de feuilleton "telenovela" initié à Mayotte" soient "encouragés".

Le Cese préconise d'accroître "significativement" dans les Outre-mer l'offre de places dans les centres d'hébergement et dans les établissements d'accueil mère-enfants, pas assez nombreuses, et conseille aussi la création de bons de taxis ou de transport afin d'aider les victimes dans leurs différentes démarches (porter plainte, atteindre les unités-médico judiciaires ou des lieux de mise en sécurité, etc.).

caz/mat/pad

PRISON-PRISONNIERS-JUSTICE, LEAD

La directrice de la prison de Villepinte refuse d'accueillir de nouveaux détenus

30/03/2017 17:55:17 GMT+02:00

#492579 DGTE 1630 EMI15 (4) AFP (437)

ATTENTION - ajoute réaction de la Chancellerie ///

BOBIGNY, 30 mars 2017 (AFP) - La directrice de la maison d'arrêt de Villepinte (Seine-Saint-Denis) a prévenu mardi la justice que l'établissement ne pouvait plus accueillir de nouveaux détenus car son taux d'occupation a atteint le record de 201%, a-t-on appris mercredi de source judiciaire, confirmant une information du Monde.

"La directrice a sollicité la justice pour qu'on trouve des solutions, comme des libérations conditionnelles ou des aménagements de peine" (bracelets électroniques, etc.) car la maison d'arrêt de Villepinte, qui héberge 1.132 détenus "n'est plus en capacité physiquement d'accueillir des détenus", a indiqué cette source.

Il s'agit "d'accélérer le processus judiciaire pour ceux qui le méritent et évidemment pas d'ouvrir grand les portes de Villepinte", a ajouté cette source, précisant que depuis mardi, le TGI de Bobigny "n'envoie plus personne à Villepinte".

Le courriel de la directrice a été adressé mardi aux présidents et procureur des tribunaux de grande instance de Bobigny et Paris, qui orientent des prévenus en attente de procès et des condamnés à des peines inférieures à deux ans vers cet établissement.

Face à la surpopulation carcérale, "le ministère n'a pas attendu pour prendre des décisions importantes. Dès cet automne a été lancé un programme de construction pénitentiaire budgété", a réagi un porte-parole de la Chancellerie.

Des "recherches foncières de terrains" ont déjà été lancées et un livre blanc sera remis mardi au ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas pour "accentuer l'effort (...) sur ce programme de construction", a-t-il ajouté.

Pour la source judiciaire, les magistrats sont face à un dilemme car ils ne veulent pas aggraver la situation déjà critique à la maison d'arrêt mais excluent pour autant d'"abaisser la réponse pénale".

Des détenus qui "dorment à trois ou quatre par cellule, sur des matelas à même le sol" ou sont logés dans le quartier des mineurs, des personnels "à bout", une hausse des agressions: selon Philippe Kuhn, délégué régional du syndicat de surveillants SPS, Villepinte est au bord de la rupture.

"Ce ne sont pas des conditions d'accueil dignes. Comment voulez-vous qu'ils nous respectent?", questionne le syndicaliste.

M. Kuhn se dit toutefois sceptique quant à la réalisation "du fameux plan de 7.000 cellules" au vu de l'absence de terrain disponible en région parisienne, selon lui.

En Ile-de-France, "on n'est pas dans une situation où l'on refuserait des détenus", a toutefois nuancé un responsable de l'administration pénitentiaire, parlant d'une "gestion au fil de l'eau, sur l'ensemble des maisons d'arrêt, en fonction de la situation de saturation des établissements de la région".

A ce sujet, le porte-parole du ministère de la Justice a confirmé que les présidents des tribunaux recevaient chaque mois, "notamment en Ile-de-France, les chiffres d'occupation des établissements".

evs-pr/cld/sd

La prison de Villepinte refuse d'accueillir davantage de détenus

La directrice de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis, dont le taux d'occupation atteint 201 %, prévient les tribunaux que la surpopulation est devenue critique.

Les prisons françaises débordent, mais certaines plus que d'autres. La directrice de la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis, à Villepinte, a écrit mercredi 29 mars aux magistrats pour dire stop. « *Je vous informe que la maison d'arrêt de Villepinte est désormais dans l'impossibilité physique d'accueillir plus de détenus* », écrit Léa Poplin dans un courriel adressé aux présidents des tribunaux de grande instance et procureurs de la République de Bobigny et de Paris, les deux ressorts susceptibles de lui adresser des personnes à écrouer.

Cette missive, que *Le Monde* a pu lire, a été répercutée par le directeur interrégional de l'administration pénitentiaire auprès de la première présidente de la cour d'appel de Paris et de la procureure générale. Laurent Ridet y ajoute une remarque personnelle : « *La crainte que j'ai exprimée à plusieurs reprises, en dépit des opérations de désencombrement effectuées, s'est hélas concrétisée.* » M^{me} Poplin précise que son établissement « *compte à ce jour 1 132 personnes hébergées pour 582 places, soit un taux d'occupation jamais atteint de 201 % chez les majeurs* ».

Les maisons d'arrêt d'Ile-de-France sont toutes au bord de la saturation, mais ce signal d'alarme sonne comme un constat d'échec du gouvernement dans ses politiques pénale et carcérale. Hasard du calendrier, c'est ce même mercredi que les statistiques pénitentiaires mensuelles ont été publiées. Au 1^{er} mars, les prisons françaises comptaient 69 430 détenus, un nouveau record historique. Cela malgré la réforme pénale d'août 2014 qui a cherché à mettre l'accent sur les alternatives à la prison.

Des magistrats plus frileux

Comble de cette situation, c'est donc une chef d'établissement pénitentiaire qui appelle aujourd'hui les magistrats au secours afin qu'ils mettent en œuvre ces alternatives que la loi n'est pas parvenue à développer. La directrice de Villepinte sollicite ainsi officiellement « *le concours des JAP [juges d'application des peines] et JI [juges d'instruction] aux fins d'examen des possibilités pour répondre à l'urgence de la situation* ». Elle énumère ainsi ces solutions qui permettent d'éviter la

prison : « *Libération sous contrainte, aménagement de peine, mise en liberté, placement sous contrôle judiciaire ou ARSE [assignation à résidence sous surveillance électronique].* » La difficulté est que le contexte sécuritaire rend les magistrats plus frileux.

Interrogé jeudi matin, Renaud Le Breton de Vannoise, président du TGI de Bobigny, rappelle qu'« *aucun juge ne peut ignorer les conditions de détention au moment où il prend une décision d'incarcération. Cette question place souvent le juge dans une forme d'injonction sociale contradictoire...* » Il assure que « *tous les leviers existants sont déjà quotidiennement utilisés, dans un souci, au premier chef, de lutte contre la récidive, mais aussi en prenant en compte la réalité de la situation carcérale* ». Les magistrats concernés ont été « *immédiatement prévenus* » du message de M^{me} Poplin.

Le problème de la prison de Villepinte n'est pas nouveau. Dans les conclusions de son rapport de visite, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté notait déjà en août 2009 que « *la maison d'arrêt de Seine-Saint-Denis doit bénéficier d'une attention particulière des pouvoirs publics en raison de la surpopulation entraînant des difficultés de fonctionnement* ». Son rapport public précisait qu'il a été « *répété aux contrôleurs (...) que l'établissement était "gérable" lorsque le nombre de détenus ne dépassait pas les 700, comme cela avait pu être le cas durant les dix premières années de fonctionnement* ». On en est à 1 132 !

« Situation très délicate »

C'est pourtant cet établissement surchargé que François Hollande a choisi de visiter le mercredi 23 mars. Une visite historique, puisque le précédent président de la République à s'être rendu dans une prison était Valéry Giscard d'Estaing en août 1974. Mais il n'est pas sûr que M. Hollande ait pu constater de ses yeux les problèmes liés à la surpopulation carcérale. Lors de cette visite, le président s'est rendu dans l'aile réservée au module « respect ». Un régime carcéral expérimental réservé aux détenus sans problème qui leur permet de vivre « portes ouvertes ».

Par Jean-Baptiste Jacquin et Simon Piel

Surpopulation carcérale: Léa Poplin, la directrice de prison qui dit stop

A la tête de la maison d'arrêt de Villepinte, la dirigeante a annoncé qu'elle ne pouvait plus accueillir de nouveaux détenus.

Par
JULIE BRAFMAN

L'initiative a une résonance particulière au lendemain de la publication des chiffres de la population carcérale. A l'heure où les prisons françaises atteignent un pic record de 69 430 personnes entre les murs, au 1^{er} mars, une directrice d'établissement dit «stop» aux magistrats.

Dans un mail adressé aux présidents des tribunaux de grande instance et procureurs de la République de Bobigny et de Paris, révélé par le Monde, Léa Poplin écrit: «Je vous informe que la maison d'arrêt de Villepinte est désormais dans l'impossibilité physique d'accueillir plus de détenus.» Et elle ajoute que son établissement de Seine-Saint-Denis «compte à ce jour 1132 personnes hébergées pour 582 places, soit un taux d'occupation jamais atteint de 201% chez les majeurs». La situation est difficilement soluble car toutes les prisons d'Ile-de-France sont saturées: au 1^{er} janvier, Fleury-Mérogis l'était à hauteur de 157%, Nanterre de 183%, Osny de 152% et Fresnes de 197%. La Santé, actuellement en travaux, doit rouvrir en 2018.

«Hallucinant». Villepinte – sorte de géant de béton sorti de terre en 1991, en bordure de l'autoroute A104 – est l'une des prisons les plus importantes de la région. Déjà à l'époque de sa visite, en 2009, le contrôleur général des lieux de privation de liberté notait: «Selon la direction, la maison d'arrêt de Ville-



Léa Poplin lors de la visite de François Hollande et Jean-Jacques Urvoas à la prison de Villepinte le 21 mars. PHOTO CHRISTOPHE PETIT TESSON. AFP

pinte est l'établissement pénitentiaire le plus surpeuplé de la région parisienne.» Les chiffres confirment une inflation constante: au 1^{er} janvier 2005, 833 détenus y étaient écroués. En 2006, 854; en 2007, 818; en 2008, 896, etc. Philippe Kuhn, délégué régional du syndicat SPS

surveillants non-gradés, s'alarme: «Je crains [...] qu'à force d'entasser des détenus dans des cellules, il se passe un événement tragique, qu'un détenu se fasse zigouiller dans la nuit, une prise d'otage... C'est hallucinant.» Avant de conclure: «Les personnels sont à bout [...] la cocotte-minute va exploser.» Contactée par Libération, Léa Poplin n'a pas souhaité s'exprimer.

Selon Jean-Michel Dejenne, du Syndicat national des

directeurs pénitentiaires, la démarche de la directrice est «assez courante» même si «d'habitude ce n'est pas médiatisé». Il souligne tout de même le «ton particulièrement solennel» de la missive. Léa Poplin, 33 ans, réputée pour être «directe» ou «cash», ne se cantonne pas à deman-

der aux magistrats de ne plus lui envoyer de détenus, elle énumère aussi les moyens qui permettent d'éviter la prison: «Libération sous contrainte, aménagement de peine, mise en liberté, placement sous contrôle judiciaire ou ARSE», pour assignation à résidence sous surveillance électronique. Une chose est sûre: les établissements se remplissent bien plus qu'ils ne se vident.

«Le nombre de prévenus incarcérés augmente d'un côté.

Mais, de l'autre, les juges sont très prudents sur les aménagements de peine dans un contexte terroriste et marqué par certains faits divers», explique Jean-Michel Dejenne. Le mail de Léa Poplin vient ainsi pointer l'échec d'un quinquennat qui n'est pas parvenu à endiguer la surpopulation carcérale en dépit de la réforme pénale de 2014 censée mettre l'accent sur les alternatives à la prison. Le fantasme d'une «justice laxiste» ou le qualificatif de «ministre qui voulait vider les prisons» attribués à l'ex-garde des Sceaux Christiane Taubira est rapidement éclipsé par la réalité des chiffres.

Symptôme. Dans son numéro d'avril, la revue *Dedans-Dehors*, de l'Observatoire international des prisons (OIP), dresse ainsi le bilan de «cinq ans de rnonce-

«Les personnels sont à bout, la cocotte-minute va exploser.»

Philippe Kuhn
syndicaliste

ment»: «Le quinquennat de François Hollande s'était ouvert sur la promesse de mettre fin à la fuite en avant vers le tout carcéral. Il se ferme sur un nouveau record historique du nombre de personnes détenues en France et sur l'annonce d'un nouveau plan de construction pénitentiaire.» Même constat dans le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté, publié la semaine dernière, qui déplore le «recul des droits fondamentaux des personnes privées de liberté» dans un contexte

d'«escalade» de lois de plus en plus restrictives.

Le 21 mars, François Hollande a justement choisi la prison de Villepinte, symptôme de tous les maux carcéraux, pour une visite discrète mais hautement symbolique. Aucun président ne s'était rendu en détention depuis la visite de Valéry Giscard d'Estaing aux prisons lyonnaises Saint-Joseph et Saint-Paul en 1974. Il avait laissé cette phrase: «La prison, c'est la privation de la liberté d'aller et venir et rien d'autre.» Dans un discours en octobre, le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, a souligné son désaccord: «Non, la prison n'est pas qu'un lieu de privation de liberté, elle doit aussi être un lieu de réinsertion.» En attendant, près de 2 000 détenus français dorment sur des matelas à même le sol. ◀

LA FEMME
DU JOUR

LA REVUE DU JOUR

Peut-on réformer la France en cent jours ?

LE PROPOS. Irréformable, la France ? Sous le titre « De Gaulle a réformé la France en cent jours », la « Revue des Deux Mondes » consacre un dossier à celui qui fut le dernier président du Conseil de la IV^e République et le premier président de la V^e, et qui a mené dès 1958 des réformes au pas de charge. Ayant obtenu les pleins pouvoirs, le Général a fait adopter par ordonnance, donc en contournant des éventuels obstacles parlementaires, quelque 70 textes. Pour Eric Roussel, ancien président de l'Institut Pierre Mendès France, certaines réformes sont parfois comparables à celles promulguées en son temps par Bonaparte. De Gaulle n'a pas de compétence particulière en matière économique, mais « quelques principes de bonne gestion, dans la ligne de Raymond Poincaré ». Et une capacité d'écoute pour la prescription préconisée par Jacques Rueff. Les lignes directrices de la pensée de l'économiste remontent aux années 1920, avec comme clef « l'importance attachée au libre fonctionnement du mécanisme des prix », rappelle



**De Gaulle. Il a réformé
la France en cent jours.**
« Revue des Deux Mondes »,
216 pages, 15 euros.

Annick Steta. Un succès pour redresser la France, même si Jacques Rueff ne parvient pas à faire accepter l'atténuation des rigidités de l'économie.

L'INTÉRÊT. Peut-on réformer la France hors des périodes de crise aiguë ? Peut-être. Petit reproche, glisse Valéry Giscard d'Estaing, « sous le Général, l'opposition parlementaire n'avait aucun rôle ». Le futur chef de l'Etat peut-il tirer les leçons de Jacques Rueff ? — J. H.-R.

IDÉES/

Isabelle Falque-Pierrotin

«Nos choix de société ne doivent pas être dictés par les algorithmes»

La présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés organise un grand débat public sur les questions éthiques soulevées par les algorithmes, qui se sont immiscés dans presque tous les aspects de notre quotidien : santé, éducation, justice...

En 1974, le Monde provoquait l'émotion dans l'opinion publique en révélant l'existence de «Safari», un projet gouvernemental qui visait à interconnecter l'ensemble des fichiers nominatifs de l'administration française. Quatre ans plus tard naissait la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), chargée de veiller à la protection des données personnelles. En près de quarante ans d'exercice, le périmètre de l'institution n'a cessé de s'étendre, à mesure que le numérique pénétrait tous les domaines d'activité et que l'innovation s'accélérait. Le 23 janvier, la Cnil a ainsi amorcé une discussion autour des questions éthiques soulevées par les algorithmes, destinée à se poursuivre jusqu'à l'automne. Pour sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin, il s'agit de permettre à un large public de s'approprier des enjeux qui font désormais partie de notre quotidien.

Pourquoi soumettre les algorithmes à la question éthique ? La loi pour une République numérique a chargé la Cnil d'une mission de réflexion sur les enjeux éthiques liés au numérique. Nous tenions à cette mission : ce texte consacre explicitement une dimension éthique

de notre activité qui existe, en réalité, depuis la création de la commission. Mais la Cnil ne résume pas à elle seule le sujet. Les questions éthiques sont éminemment complexes, elles intéressent par définition tous nos concitoyens, et touchent tous les aspects de la vie numérique. Nous avons pensé que pour remplir cette mission, la bonne réponse était de lancer une dynamique, un processus de débat public, dans lequel nous jouerions un rôle de facilitateur et de «synthétiseur».

Le thème des algorithmes est venu assez naturellement, car il est présent dans beaucoup de domaines de la vie quotidienne : les moteurs de recherche, la recommandation, mais aussi la médecine prédictive, la justice avec l'analyse des actes de récidive... C'est une problématique identifiée par le public, en même temps qu'un objet de craintes : en filigrane, il y a la question du libre arbitre et de la capacité de maîtrise. Par ailleurs, le secrétariat d'Etat au numérique a lancé une stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle. Tout cela nous semblait cohérent.

Comment avez-vous organisé ce débat ?

Nous avons contacté plusieurs organisations pour leur proposer de «co-construire» ce débat avec nous (1). L'idée est de montrer qu'au-delà de la diversité des usages et des problématiques sectorielles, il y a des questions éthiques communes. A l'automne, à l'issue de ce processus, nous restituerons les éléments du débat public (2), et peut-être des grandes lignes de recommandations éthiques – à ce stade, il est encore un peu tôt pour le savoir. **Quel bilan avez-vous tiré de la première journée de débats ?**

Elle a vu émerger beaucoup d'interrogations sur la manière dont sont construits les algorithmes, sur leur fonctionnement, ainsi que sur le risque de reproduction des biais, des

discriminations, par exemple dans le cas des algorithmes de prévision des récidives. La question de l'explicabilité a aussi été abordée. La transparence des algorithmes, ce n'est pas simple à honorer : si on vous dit ce qu'il y a à l'intérieur d'un moteur, cela ne vous dit pas pour autant comment il fonctionne. Si vous-même n'êtes pas compétent en matière de mécanique. Expliquer un algorithme, c'est expliquer son objectif, les paramètres qu'il utilise pour le remplir, la hiérarchie de ces différents paramètres. Si on utilise un algorithme pour gérer les patients au sein d'un hôpital, quel est le principal critère ? Est-ce la rotation des lits la plus rapide possible ? On voit bien qu'il y a une demande très forte d'intelligibilité de la logique des algorithmes.

Pour autant, si la transparence du code source ne fait pas tout, elle permet à des experts indépendants d'auditer précisément ce que fait un algorithme...

Bien sûr. Depuis la loi République numérique, l'accès au code source des algorithmes publics est inscrit d'ailleurs dans le droit. Mais il faut aussi que tout le monde puisse comprendre comment fonctionne l'algorithme APB [admission post-bac] et selon quels critères les lycéens sont affectés à tel établissement d'enseignement supérieur. S'il y a du tirage au sort, vous voulez savoir pourquoi et dans quelles conditions.

Ce débat sur les algorithmes passionne les experts, mais le grand public se sent souvent impuissant et largement dépossédé de ces enjeux...

Nous avons demandé à l'Ifop de réaliser un sondage sur ce sujet : à peine un tiers des sondés disent savoir ce qu'est un algorithme. Et dès que l'on travaille un peu les questions, on voit bien qu'il existe une crainte diffuse que cet outil restreigne les choix, soit utilisé pour tracer

et surveiller. Comment faire en sorte que le grand public se l'approprie ? Si on souhaite utiliser les algorithmes de façon pérenne sans susciter le rejet, le débat public est essentiel. Il faut aller chercher le ressenti, les interrogations de ceux qui ne sont pas des experts, et apporter des réponses. Si un médecin utilise un algorithme pour aider à son diagnostic, voire pour prendre une décision vitale, le patient voudra savoir quels sont les critères de l'algorithme. C'est une question de responsabilité.

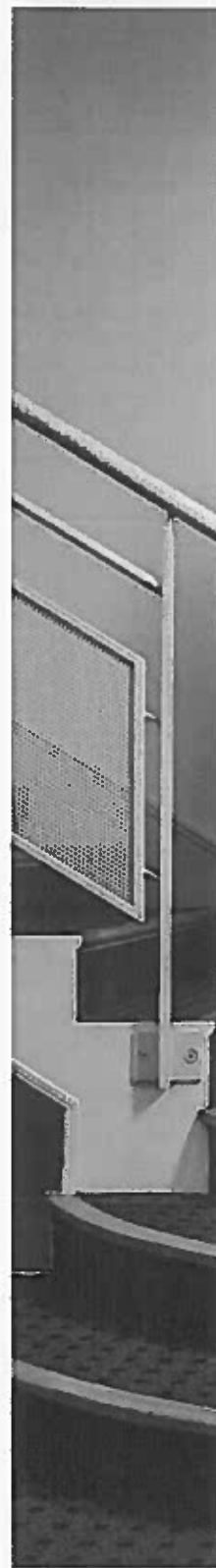
Ce qui est apparu aussi lors des premiers débats, c'est le risque qu'avec l'utilisation des algorithmes se dépolitise un certain nombre de choix. La gestion des malades ou la politique pénale sont des questions politiques, au sens le plus noble du terme, qui nécessitent un pacte social collectif. Nous devons veiller à ce que l'utilisation des algorithmes ne transforme pas ces choix de société, qui doivent être collectifs et assumés, en une gestion purement quantitative, par des machines, d'arbitrages politiques.

Comment voyez-vous le rapport des responsables politiques à cette question ?

Sur les algorithmes comme sur d'autres sujets, il y a encore un manque de culture numérique, et même de culture de la société numérique. Car ce n'est pas tant la culture technique qui fait défaut. Nous sommes en train de changer de monde, et la sphère politique a du retard. C'est pour cela que je crois beaucoup au débat public sur ces questions : cela fait mûrir notre courbe d'apprentissage de ces sujets.

Quid des algorithmes des géants américains du Net ? Ce sont eux qui stockent une grande part de nos vies numériques...

Cette problématique n'est bien sûr pas franco-française. C'est pour cela que la Harvard Kennedy School, qui



Isabelle Falque-Pierrotin,
la présidente de la Cnil,
en 2013 à Paris.

PHOTO AUDOIN DESFORGES



fait partie de nos partenaires, a souhaité participer à ce débat. La question que vous soulevez, c'est celle de la capacité qu'a l'Europe de faire respecter ses normes par des acteurs internationaux. Aujourd'hui, la réponse n'est pas complètement satisfaisante. Mais à partir de mai 2018, avec l'entrée en application du règlement européen sur la protection des données, notre capacité de dialogue avec ces grands acteurs sera considérablement rééquilibrée: le droit de l'Union leur sera applicable dès lors qu'ils auront affaire à des consommateurs européens. La discussion sera d'autant plus facilitée que sera mis en place un système de gouvernance européenne des différentes autorités nationales de protection des données.

Les Cnil européennes pourront prendre une décision à l'échelle de l'Union européenne, avec une sanction qui pourra aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial d'une entreprise. C'est une capacité d'action considérable, et les Gafa [Google, Apple, Facebook, Amazon] ne s'y trompent pas. C'est l'une des manières, pour l'Europe, de récupérer sa souveraineté numérique. Cela étant, il y a une autre réponse, industrielle et commerciale. Il faut aussi avoir des offres européennes, développées par des Européens, qui puissent correspondre à ces principes «informatique et libertés». Ces offres sont en train de se constituer, il y a beaucoup d'ébullition, parce que cela correspond aux attentes des consommateurs.

Où en est votre conflit avec Google sur le droit au déréférencement, qui permet aux citoyens européens, depuis 2014, de demander aux moteurs de recherche la suppression de résultats associés à leur nom ?

Google développe sur cette question une action de lobbying considérable. Sur le fond, nous en sommes toujours au même point. Nous avons demandé à Google d'appliquer un déréférencement mondial, sur l'ensemble du moteur de recherche, et c'est désormais au Conseil d'Etat de se prononcer sur ce dossier, sauf à le renvoyer à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). La question dépasse l'opposition entre la Cnil et Google. Elle porte sur la réalité de ce droit au déréférencement qui, à ce jour, est un succès. On le dit trop peu: 700 000 demandes de déréférencement ont été faites en France, c'est un besoin social qui s'exprime. Or, ces demandes concernent principalement monsieur et madame Toutle-Monde: ce sont de petites histoires de la vie de gens qui ne sont pas des «people», portées par le référencement à une visibilité excessive, et qui peuvent revenir, avec le déréférencement, à un étiquage normal. Google a

«Sur les algorithmes comme sur d'autres sujets, il y a encore un manque de culture numérique, et même de culture de la société numérique. Car ce n'est pas tant la culture technique qui fait défaut. Nous sommes en train de changer de monde, et la sphère politique a du retard.»

construit un modèle économique efficace, qui par ailleurs nous rend des services, mais n'a pas pour autant un «droit» à référencer tout un chacun! Nous avons suivi un raisonnement strictement juridique. La réponse de Google consiste à faire varier le territoire géographique du déréférencement selon la nationalité de celui qui consulte le moteur de recherche. Pourquoi cela ?

Le problème n'est-il pas l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, qui a confié à Google le soin d'arbitrer entre le droit à la vie privée et l'information d'intérêt public ?

Mais pourquoi poser cette question pour Google, alors que le droit d'opposition est déjà appliqué par des journaux, par des sites de commerce électronique? Cela fait partie de la responsabilité d'un opérateur économique que d'honorer les droits liés à son activité, sous le contrôle de la Cnil et du juge. Google a choisi son modèle économique et est devenu de ce fait responsable d'un traitement de données, comme le sont Amazon ou la Voix du Nord. Il serait tout de même extraordinaire que l'entreprise n'ait pas à assumer les obligations liées à ce modèle! C'est ce qu'elle veut, parce que cela lui coûte cher. Le problème, c'est le manque de transparence. Les personnes dont la demande a été rejetée peuvent nous saisir, nous avons une bonne visibilité sur ces refus, et d'ailleurs nos divergences de fond avec les décisions de Google sont rares. Mais nous ne savons rien des demandes qui ont été acceptées. Il y a sans doute une auto-limitation naturelle, car il n'est pas dans l'intérêt de Google de «sur-déréférencer». Pour autant, il faut pousser Google à nous donner de la visibilité sur ses décisions positives de déréférencement.

Recueilli par
AMAELE GUITON

(1) Entre autres, les ministères de l'Éducation et de la Culture, la Ligue de l'enseignement, Sciences Po Paris et Sciences Po Lille, la Fédération nationale des familles rurales, le Comité d'éthique du CNRS (Cometa), le Comité consultatif national d'éthique (CCNE)...

(2) Une quinzaine d'événements sont prévus. Rens. : www.cnil.fr/fr/ethique-et-numerique.